

COMMUNE DE VEYTAUX



RAPPORT DE GESTION 2019

PREAVIS MUNICIPAL No 04/2020

Date de la commission : lundi 11 mai 2020 à 18h.30
Salle du Conseil communal – rue du They 1

Table des matières

1. Conseil communal	1
1.1 Organisation du Conseil communal	1
1.2 Sommaire des séances	2
2. Municipalité.....	5
2.1 Organisation de la Municipalité.....	5
2.2 Généralités	9
3. Administration générale.....	11
3.1 Personnel communal	11
3.2 Greffe municipale.....	12
3.3 Votations et élections	14
3.4 Office de la population.....	15
4. Finances	18
5. Bâtiments et forêts.....	20
5.1 Bâtiments communaux	20
5.2 Forêts	21
6. Urbanisme – Travaux	26
6.1 Police des constructions.....	26
6.2 Développement durable.....	30
6.3 Service des travaux	31
7. Transports.....	32
8. Ecoles – Instruction publique.....	35
8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est	35
8.2 CET (Conseil d’Etablissements Montreux-Veytaux)	37
8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux.....	38
8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)	38
8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »	39
8.6 Passeport Vacances.....	39
9. Prévoyance et aides sociales	39
10. Parcs et jardins – Services industriels et assainissement.....	42



10.1	Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie	42
10.2	Cimetière	44
10.3	Vigne communale.....	44
10.4	Gestion des déchets.....	44
10.5	SIGE (Service Intercommunal de Gestion)	45
10.6	Egouts.....	48
11.	Sécurité	49
11.1	ASR (Association Sécurité Riviera).....	49
11.1.1	Mot du Comité de direction	50
11.1.2	Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant).....	51
11.1.3	Composition de la Commission de gestion	51
11.2	Police Riviera	52
11.3	Ambulance Riviera	54
11.3.1	Adaptations opérationnelles.....	54
11.4	SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)	55
12.	Culture – Relations sociétés et associations locales.....	56
12.1	Culture	56
12.2	Relations sociétés et associations locales	60
13.	Economie.....	61
14.	Conclusions	64
	Liste des abréviations.....	65



Rapport de gestion 2019

Préavis No 04/2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi sur les communes du 28 février 1956 (article 93c, al. 2), état au 1^{er} février 2018 ;
- du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34), état au 1^{er} juillet 2006 ;
- du règlement du Conseil communal du 25 novembre 2014 (article 85) ;

la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2019.

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Organisation du Conseil communal

Bureau du Conseil 2018/2019

(1^{er} semestre)

M. Pascal MASON, Président
M. John GRANDCHAMP, 1^{er} vice-Président
M. Pascal RUCH, 2^{ème} vice-Président
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur
M. Stephan TEKLITS, scrutateur
Mme Susanne WELLE SIEGLER, scrutatrice suppl.
M. José ESCALEIRA LOPES, scrutateur suppl.
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

Bureau du Conseil 2019/2020

(2^{ème} semestre)

M. John GRANDCHAMP, Président
M. Pascal RUCH, 1^{er} vice-Président
Mme Diana HOLLAND, 2^{ème} vice-Présidente
M. José ESCALEIRA LOPES, scrutateur
Mme Susanne WELLE SIEGLER, scrutatrice
M. Jérôme DE RHAM, scrutateur suppléant
M. Stephan TEKLITS, scrutateur suppléant
Mme Anne PUENZIEUX, secrétaire
M. Michel BLUM, huissier

La séance de passation des pouvoirs a eu lieu le lundi 1^{er} juillet 2019

Commissions permanentes

- Commission de gestion et des finances,
jusqu'au 30 juin 2019

M. Julien RAEMY, Président-rapporteur
Mme Christine CLEMENT
Mme Diana HOLLAND
Mme Tülay KÜNCEKLI-CAGIN
M. Jean-François PILET
M. Jean-Luc PUENZIEUX
M. Stephan TEKLITS

- Commission de gestion et des finances,
dès le 1^{er} juillet 2019

M. Pascal MASON, Président-rapporteur
Mme Christine CLEMENT
M. Olivier GASSER
Mme Diana HOLLAND
M. Bernard JOUVEL
M. Michael PFAFF
M. Stéphane THELIN



Commission communale

- Commission communale de recours en matière d'impôts
Mme Marianne PEZZUTI
M. Stephan TEKLITS
Mme Alejandra WIEDMER
M. Olivier GASSER, suppléant
Mme Caroline GADEMANN, suppléante

- Commission de naturalisation
Mme Christine CHEVALLEY, Syndique
M. Arnaud REY LESCURE, Conseiller municipal
Mme Marianne PEZZUTI
M. Pascal RUCH

Commissions intercommunales

- SIGE
Mme Aline SANDMEYER
M. Jean-Luc PUENZIEUX
Mme Diana HOLLAND, suppléante
Mme Francine JORDAN, suppléante

- CIEHL
Mme Susanne WELLE SIEGLER
M. Pascal MASON
Mme Karen ARMSTRONG, suppléante

- Fonds culturel Riviera
Mme Valérie WICHT
Mme Francine JORDAN, suppléante

- Sécurité Riviera
M. John GRANDCHAMP
M. Alexandre KOSCHEVNIKOV, suppléant

- Conseil d'établissements scolaires
Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM

1.2 Sommaire des séances

Le Conseil communal a siégé sept fois en 2019 soit :

Première séance : 11 février 2019

1. Communication orale de la Municipalité
Néant
2. Communication écrite de la Municipalité
Néant
3. Dépôt de préavis
 - relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 266'100.00 TTC, pour couvrir les frais d'études complémentaires permettant de chiffrer le prix de la construction du bâtiment multi-générationnel (préavis No 01/2019) ;
 - relatif au Règlement sur le stationnement de la Commune de Veytaux (préavis No 02/2019).

Deuxième séance : 18 mars 2019

1. Communications orales de la Municipalité
 - relative aux nuisances sonores du viaduc de Chillon ;
 - relative à l'éclairage du passage pour piétons situé au bas de la rue Bonivard ;



- relative au dépôt d'un préavis par voie de l'urgence concernant la réfection de l'éclairage public de la RC 780 ;
- relative au commencement des travaux de sécurisation de la route de Sonchaux et de la Châtaigneraie.

2. Communication écrite de la Municipalité

- relative à la Commission Prévention Riviera – Rapport d'activités 2018 (communication No 01/2019).

3. Dépôt de préavis

Néant

Troisième séance : 29 avril 2019

1. Communications orales de la Municipalité

- relative à l'achat d'insignes avec les armoiries de la Commune ;
- relative à l'avancement du projet d'étude de fusion avec la Commune de Montreux, suite au courrier de M. J.-F. Petignat, Président du Comité d'initiative pour une étude de fusion ;
- relative au courrier d'une habitante concernant le respect du 30 km/h.

2. Communications écrites de la Municipalité

- relative à la nouvelle convention concernant les frais de locaux et le financement du Conservatoire (communication No 02/2019) ;
- relative au rapport d'activités 2018 de la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – CORAT Riviera (communication No 03/2019).

3. Dépôt de préavis

- relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2018 (préavis No 03/2019) ;
- relatif au rapport de gestion 2018 (préavis No 04/2019) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 350'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au renouvellement et à l'extension de l'éclairage public situé le long de l'avenue de Chillon (RC 780 en traversée de localité) (préavis No 05/2019), déposé par voie de l'urgence ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 222'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais d'études permettant de chiffrer le prix du renouvellement, de la mise en conformité des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, ainsi que la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » (préavis No 06/2019) ;
- relatif à la gestion et comptes 2018 de la CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman) (préavis No 07/2019) ;
- relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera (préavis No 08/2019).

Quatrième séance : 17 juin 2019

1. Communications orales de la Municipalité

- relative à l'avancement du projet de fusion avec la Commune de Montreux ;



- relative à l'état de l'éclairage public dans la Commune.
2. Communication écrite de la Municipalité
 - relative au rapport d'activités 2018 du Service des Affaires Intercommunales de la Riviera (SAI) (communication No 04/2019).
 3. Dépôt de préavis
 - relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 10'571.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés à la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye (préavis No 09/2019), déposé par voie de l'urgence.

Cinquième séance : 9 septembre 2019

1. Communications orales de la Municipalité
 - relative à l'avancement du projet de fusion avec la Commune de Montreux, notamment quant au choix du mandataire ;
 - relative aux chutes de pierres sur la route de Sonchaux ;
 - relative à l'avancement des travaux de la RC 780 (en traversée de localité) ;
 - relative à l'assainissement des viaducs de Chillon.
2. Communication écrite de la Municipalité
Néant
3. Dépôt de préavis
 - relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional et à l'adoption du principe d'une participation financière de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL) pour le remplacement du téléski de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades (préavis No 10/2019) ;
 - relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 (préavis No 11/2019).

Sixième séance : 28 octobre 2019

1. Communications orales de la Municipalité
 - relative à l'assainissement des viaducs de Chillon ;
 - relative à l'éclairage public à la rue Bonivard 9.
2. Communication écrite de la Municipalité
néant
3. Dépôt de préavis
 - relatif au budget communal 2020 (préavis No 12/2019) ;
 - relatif au budget 2020 de la Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis No 13/2019) ;
 - relatif au budget 2020 du Fonds culturel Riviera (préavis No 14/2019) ;



- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'242'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à la construction d'un bâtiment multi-générationnel, avec le remaniement des aménagements extérieurs sur le bien-fonds No 87, et la création de places de parc (préavis No 15/2019) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 691'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à l'installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle pour relier la route cantonale à l'esplanade du collège (préavis No 16/2019) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 40'000.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés à une étude de fusion de la Commune de Veytaux avec la Commune de Montreux (préavis No 17/2019) ;
- relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'571'500.00 TTC au maximum, pour couvrir les frais liés au projet sylvicole 2020-2024 – Entretien des forêts protectrices (préavis No 18/2019).

Septième séance : 2 décembre 2019

1. Communications orales de la Municipalité

- relative à la participation des Communes au déficit des VMCV, notamment en raison de la prolongation de la ligne 201 jusqu'au nouvel Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz ;
- relative à la question de M. P. Ruch concernant le site ISOS.

2. Communication écrite de la Municipalité

Néant

3. Dépôt de préavis

- relatif au maintien d'un Conseil communal, au maintien du système majoritaire à deux tours pour les élections communales, à la détermination du nombre de membres du Conseil communal et des suppléants, ainsi qu'à la détermination du nombre de Conseillers municipaux (préavis No 19/2019).

2. MUNICIPALITE

2.1 Organisation de la Municipalité

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2018, M. L. Sherif a été élu tacitement pour succéder au 1^{er} janvier 2019 à M. J.-M. Emery, suite à une élection complémentaire.

Elle était composée de la façon suivante du 1^{er} janvier au 30 juin 2019 :

- | | | | |
|-----------------------------------|---|----------------|-------------|
| - Syndique | : | Mme Christine | CHEVALLEY |
| - 1 ^{er} vice-Président | : | M. Arnaud | REY LESCURE |
| - 2 ^{ème} vice-Président | : | M. Philippe | ANDLER |
| - Membres | : | M. Igor | RINALDI |
| | | M. Ludovic | SHERIF |
| - Secrétaire municipale | : | Mme Bernadette | MENETREY |



puis du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019 :

- Syndique : Mme Christine CHEVALLEY
- 1^{er} vice-Président : M. Philippe ANDLER
- 2^{ème} vice-Président : M. Ludovic SHERIF
- Membres : M. Igor RINALDI
- : M. Arnaud REY LESCURE
- Secrétaire municipale : Mme Bernadette MENETREY

La répartition des dicastères est la suivante :

	<i>Municipal en charge</i>	<i>Municipal remplaçant</i>
Administration générale	Mme C. Chevalley	Le vice-Président
Finances		
Affaires culturelles (culture, tourisme)		
Affaires sociales et écoles (parascolaire, écoles, social, santé publique)		
Forêts	M. I. Rinaldi	M. A. Rey Lescure
Domaines (pâturages, alpages, chalets)		
Sports		
Informatique		
Urbanisme et police des constructions	M. L. Sherif	Mme C. Chevalley
Bâtiments communaux		
Concept énergétique		
Police sanitaire		
Espaces verts (voirie, parcs, jardins, cimetière, gestion des déchets, fontaines, vigne communale)	M. A. Rey Lescure	M. Ph. Andler
Association Sécurité Riviera (Police, Ambulance, SDIS, ORPCi)		
Services industriels (gaz, SIGE)		
Transports (CGN, VMCV, MOB)		
Infrastructures (lac, rives, port)	M. Ph. Andler	M. L. Sherif
Travaux (routes et chemins communaux, éclairage public)		
Épuration (égouts, épuration)		
Sociétés locales (comité de Pro Veytaux)		
Cultes		



Travaux de l'exécutif

Les travaux de l'exécutif durant cette année 2019 se sont traduits par 38 séances municipales. La correspondance découlant des sujets étudiés représente quelque 432 lettres et un nombre incalculable de courriels. A ce propos, nous relevons qu'un nombre croissant d'affaires (qui ne nécessitent pas une signature officielle) se traitent par courriels, en raison de leur rapidité et leur simplicité.

	2019	2018	2017	2016	2015
Nombre de lettres	432	506	496	612	674

Le nombre de points traités en séance de la Municipalité s'élève à 918, soit une moyenne d'environ 24 points par séance.

- Constitution des diverses délégations :

Titulaires

CSD (Conférence des Syndics du district)

Mme C. Chevalley

CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman)

UCV (Union des Communes Vaudoises), Comité

UCV groupe des Bourgs et Villages, Présidente

ARAS Riviera (Association Régionalisation de l'Action Sociale Riviera), Présidente

FAS (Fondation des Arts & Spectacles), Présidente

TMR (Théâtre Montreux-Riviera), membre du Conseil

FCR (Fonds culturel Riviera)

Fondation de la Saison culturelle, membre du Conseil

Association Maison Visinand, Comité

Musée de Montreux

Fondation du Château de Chillon

Fondation pour l'Équipement Touristique de la Riviera

FET (Fondation de la Ville de Montreux pour l'Équipement Touristique)

FACEME (Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs)

CET (Conseil d'établissements Montreux-Veytaux)

Entraide montreuusienne, Comité

SAF (Service d'aide familiale et des repas livrés à domicile), Comité

Réseau Santé Haut-Léman, Comité

CIP (Caisse Intercommunale de Pensions)



Titulaires

Office d'impôts

Bibliothèque intercommunale Montreux-Veytaux

Passeport-vacances

ASANTE SANA

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère
Pays-d'Enhaut)

M. I. Rinaldi

Jardin alpin « La Rambertia »

SID (Syndicat d'Initiative pour le Développement des
sports d'hiver) dans la région des Rochers-
de-Naye, Les Avants-sur-Montreux

Fonds intercommunal de soutien aux
sociétés sportives s'occupant de la
formation des jeunes

Estimation fiscale des immeubles

M. L. Sherif

CORAT (Commission consultative Régionale pour
l'Aménagement du Territoire)

Inspectorat des chantiers

Commission de l'urbanisme

Commission de salubrité

SATOM SA

M. A. Rey Lescure

GEDERIVIERA

« Déchets 3 Villes »

Groupement de défense contre la grêle

Association Sécurité Riviera, Comité de direction

Compagnie industrielle et commerciale
du Gaz SA Vevey

SIGE (Service Intercommunal de Gestion),
Conseil Intercommunal

Société de développement Pro Veytaux, Comité

M. Ph. Andler

Sociétés locales

Paroisse protestante Montreux-Veytaux

Paroisse catholique Villeneuve-Veytaux



2.2 Généralités

- **Initiative populaire communale intitulée « *Demande à la Municipalité de Veytaux d'approcher celle de Montreux pour préparer un projet de convention de fusion* »**

Suite à la votation populaire du 25 novembre 2018, la Municipalité a rencontré à plusieurs reprises l'Exécutif montreusien pour s'organiser en vue de la préparation d'un projet de convention de fusion. Des groupes de travail ont été formés et se sont rencontrés – à plusieurs reprises pour certains – en compagnie des Chefs de services, pour établir un état des lieux des tâches réalisées dans chacune des Communes, et présenter leur mode de fonctionnement.

Pour mener à bien le mandat confié par la population veytausienne, les deux Municipalités ont jugé nécessaire de solliciter les conseils d'un mandataire externe pour les accompagner dans cette démarche, et en particulier dans la rédaction d'un projet de convention de fusion.

Ainsi, un préavis commun a été déposé dans les deux Conseils communaux afin d'obtenir le financement nécessaire pour entreprendre cette étude.

A Veytaux, ce préavis (No 17/2019) a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 2 décembre 2019. De plus amples renseignements peuvent être obtenus dans ledit préavis qui se trouve sur notre site internet communal.

La Municipalité souhaite une démarche participative, et que cette étude prenne bien en considération le côté « social » qui devra être abordé et développé dans les réunions de « cafés participatifs » avec la population.

- **CSD (Conférence des Syndics du district) et CIEHL (Communauté Intercommunale d'Équipements du Haut-Léman)**

Les séances de la CSD sont à chaque fois groupées avec celles de la CIEHL. Organe sans pouvoir décisionnel, la CSD se réunit périodiquement et offre aux 10 Syndics de la Riviera la possibilité de s'informer réciproquement, d'échanger leurs points de vue sur les sujets et les problèmes régionaux, de se concerter sur les solutions à leur apporter et de dégager ainsi les éléments d'appréciation permettant d'harmoniser les décisions des Municipalités. La CSD peut également, à la demande d'une ou de plusieurs Municipalités, traiter d'un projet ou d'un dossier régional, en désignant un groupe de travail. Celui-ci est chargé d'étudier les problèmes et de proposer des solutions, qui sont ensuite soumises aux Municipalités. Il est à relever que les Syndics des Communes du Pays-d'Enhaut sont invités à ces rencontres. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, participe également régulièrement aux réunions de la CSD afin d'intervenir sur des sujets reliant les Communes à l'Autorité cantonale.

En 2019, elle s'est réunie à sept reprises et a échangé sur bon nombre de sujets, notamment l'aménagement du territoire, la péréquation intercommunale, la journée du district du 8 août lors de la Fête des Vignerons (Un jour au paradis), le financement des VMCV, la localisation de l'ASR sur la Riviera ainsi que le déménagement du SMUR à Rennaz. La CSD a de plus initié et participé à plusieurs rencontres réunissant les Municipalités de la région et du district autour de thèmes d'actualité, en présence du Canton ou de services intercommunaux. Enfin, elle continue à informer les Conseillers communaux sur les sujets/thèmes traités dans le cadre de la CSD par le biais d'un document intitulé « Syndics Riviera Info », document qui se trouve sur le site internet communal, sous la rubrique « divers – liens utiles ».

D'autres informations se trouvent dans le rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales) qui vous parviendra ultérieurement.



La CIEHL est composée des 10 Communes de la Riviera, sous forme d'une entente intercommunale au sens de l'article 110 de la LC (Loi sur les Communes). Elle comprend :

- 1 Conseil administratif : les 10 Syndics de la Riviera ;
- 1 Commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant par Commune, nommés par chaque Conseil communal parmi ses membres ;
- 1 Secrétariat : assuré par le SAI.

Le CA (Conseil administratif), qui s'est réuni à 6 reprises en 2019, a abordé notamment les points suivants :

- le projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du 2m2c ;
- la compétence des Communes en matière de 5G ;
- la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet de renouvellement du télésiège de La Châ sur le domaine skiable des Pléiades ;
- la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet de construction d'une salle de gymnastique triple au collège Courbet à La Tour-de-Peilz ainsi qu'à Vevey et à Montreux ;
- le projet d'agglomération (PA) Rivelac.

Le rapport d'activités 2019 de la CIEHL est joint au présent rapport de gestion (annexe No 1).

- **Préfecture**

Visite annuelle

La visite annuelle de la Commune a eu lieu le lundi 18 novembre 2019. Monsieur le Préfet, R. Berdoz, a vérifié les différents registres et comptes de la Commune. Il a été satisfait des documents soumis et a relevé la bonne tenue et gestion de l'administration en général et l'excellente collaboration.

Cette visite annuelle permet d'échanger sur divers sujets relatifs aux relations Canton/Communes.

- **SAI – Service des Affaires Intercommunales de la Riviera**

Le rapport d'activités 2019 du SAI sera transmis ultérieurement, n'étant pas en notre possession au moment de l'impression du présent rapport de gestion.

- **UCV (Union des Communes vaudoises) et groupe des Bourgs et Villages**

Le Comité de l'UCV a notamment traité les dossiers suivants :

- Finances : l'UCV veille activement à ce que les Communes conservent leur marge de manœuvre financière pour exercer leurs compétences. Sous l'angle technique, la mise en place d'un nouveau plan comptable (MCH2) et d'outils de gestion efficaces, comme le plafond d'endettement, sont des solutions concrètes pour y arriver. Il est également nécessaire de penser à un nouveau système de solidarité entre les Communes, afin de gagner en clarté, stabilité et prévisibilité. L'UCV poursuit donc sa réflexion pour proposer aux Communes et à l'Etat, un système péréquatif adapté aux enjeux de demain. Le Canton devrait par exemple assumer seul la facture sociale.
- Constructions scolaires : le Conseil d'Etat a gelé la plateforme sur les équipements scolaires, ouverte suite à l'initiative parlementaire, déposée au Grand Conseil vaudois par le Député et Syndic d'Yverdon-les-Bains M. Jean-Daniel Carrard, également membre du comité de l'UCV, qui a pour but de clarifier les rôles du Canton et des Communes. Les discussions devraient se poursuivre en 2020 sur la question de qui paie quoi dans ce dossier.
- EIAP (Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire) : cet organisme, créé suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants), est composé de 10 Municipaux. Notre Syndique représente le district de la Riviera – Pays-d'Enhaut.



- Après avoir tenu compte des principales remarques issues de la consultation, une première version du cadre de référence a été présentée en septembre 2018. Suite à de nombreuses demandes de la part des milieux professionnels, enseignants et parents, le dialogue a été rouvert à fin 2018. De nombreuses rencontres ont eu lieu qui ont permis l'écoute de part et d'autre des demandes et préoccupations de tous les acteurs. De nouvelles normes acceptables par toutes les parties, représentant tout de même des coûts raisonnables pour les Communes, sont entrées en vigueur au 1^{er} août 2019. Ces normes seront revues dans deux ans.
- Pour sa part, le groupe Bourgs et Villages, présidé par notre Syndique, rassemblant les Communes de moins de 7'000 habitants, a abordé et analysé les mêmes sujets que ceux traités par le Comité de l'UCV. Le groupe Bourgs et Villages relaie ses préoccupations ainsi que ses positions au Comité de l'UCV. Il a également étudié les dossiers suivants :
 - les charges des petites Communes en lien avec la péréquation ;
 - l'aménagement du territoire : bilan des réserves et la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1 Personnel communal

- Effectif du personnel communal

L'effectif du personnel communal au 31 décembre 2019, est le suivant :

Nom	Prénom	Fonction	Entrée en fonction	Taux en %	EPT (équivalent plein temps)
Catillaz	Mathieu	Collaborateur au service de la voirie	01.01.2019	100	1.00
Constantin	Anne	Horticultrice, jusqu'au 31 juillet 2019	01.02.2017	100	1.00
Curchod	Fabienne	Collaboratrice administrative	01.09.2016	70	0.70
Da Silva Prada	Maria Clara	Monitrice APEMS	29.08.2011	27	0.27
Harr	Agnès	Boursière	01.07.2013	30	0.30
Jaccoud	Christophe	Forestier-bûcheron	01.09.1986	100	1.00
Humbert	Flora	Paysagiste	01.08.2019	80	0.80
Marinheiro	Fernando	Collaborateur conciergerie/voirie/espaces verts	02.04.2001	100	1.00
Masson	Albin	Chef du service de la conciergerie/voirie/espaces verts, depuis le 1 ^{er} avril à 80%	01.03.2003	80	0.80
Menétray	Bernadette	Secrétaire municipale	01.02.2012	100	1.00
Pecora	Nicole	Monitrice APEMS, responsable	25.08.2011	27	0.27
Schneider	Renaud	Forestier-bûcheron	16.10.2006	100	1.00
Udry	Steeve	Collaborateur administratif, financier et office de la population	01.05.2009	100	1.00
von der Aa	Martin	Garde forestier	01.07.2001	28*	0.28
Wicht	Laurent	Forestier-bûcheron, contremaître	01.07.2003	50*	0.50

* Le taux d'occupation (100%) de M. L. Wicht est réparti pour moitié avec la Commune de Villeneuve.

En ce qui concerne M. M. von der Aa, son activité à 100% est ventilée cette année comme suit : 27.25% pour la Commune de Veytaux, 45.05% pour celle de Villeneuve et 27.70% pour l'Etat de Vaud. A ce propos, nous relevons que le taux d'activité du garde forestier varie d'une année à l'autre, en fonction des heures passées pour l'un ou l'autre des trois partenaires qui l'occupent.



D'autre part, nous relevons que ces deux collaborateurs sont engagés par la Commune de Villeneuve ; la Commune de Veytaux verse à celle de Villeneuve le prorata engagé, soit 28% pour M. M. von der Aa et 50% pour M. L. Wicht.

- **Equivalent plein temps (EPT)**

- Service de la voirie, des espaces verts et conciergerie

Le service de la voirie, des espaces verts et conciergerie a retrouvé une stabilité à partir du 1^{er} août, suite au départ du dernier emploi temporaire et à la démission de Mme A. Constantin. Les 3.60 EPT au total sont répartis comme suit : M. A. Masson 0.80 dès le 1^{er} avril, M. F. Marinheiro 1.00, M. M. Catillaz 1.00, et Mme F. Humbert 0.80 dès le 1^{er} août.

- Service des forêts

Le service des forêts a, quant à lui, prolongé l'engagement de contrat de durée déterminée jusqu'au 31 mars d'un forestier-bûcheron venu soutenir l'équipe, suite à une absence prolongée d'un collaborateur accidenté.

- **Apprentis**

Trois apprentis sont en formation auprès de la Commune. Il s'agit de M. L. Favre (en 1^{ère} année comme forestier-bûcheron), M. R. Bonjour (en 2^{ème} année comme employé de commerce) et M. G. Bonvin (engagé le 1^{er} août comme agent d'exploitation).

- **Formation**

Pour sa part, la Municipalité favorise et encourage ses collaborateurs à suivre des formations continues, pour être et rester en phase avec l'évolution des métiers. A ce propos, nous relevons que deux collaboratrices du greffe et les deux Chefs de services ont suivi la formation de gestion de crises, mise en place pour les Communes et Municipalités du district de la Riviera – Pays-d'Enhaut.

Par ailleurs :

- M. A. Masson a suivi un cours de mise à jour sur le suivi de la formation des apprentis « agent d'exploitation ».
- Suite à son engagement, M. M. Catillaz a suivi 2 jours de cours sur les entretiens des routes organisé par l'Association romande des chefs de voirie. Il a également passé 2 jours à la déchèterie intercommunale de Chailly.
- M. M. von der Aa a suivi la formation de management et cours de développement pour gardes forestiers.

3.2 Greffe municipal

- **Prestations effectuées par le greffe municipal**

Outre le secrétariat courant de la Municipalité, qui comprend la rédaction de procès-verbaux, préavis, règlements, ainsi que de la correspondance courante, le greffe municipal s'est acquitté des tâches suivantes :

- renseignements à la population
- gestion de l'agence postale
- préparation des dossiers pour les séances du Conseil communal
- établissement de l'ordre du jour et suivi des décisions du Conseil communal
- gestion administrative de l'APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire)
- gestion du site internet
- gestion des locations



- établissement et suivi des dossiers de mise à l'enquête publique
- établissement des permis de construire et d'habiter, de fouille et de dépôt
- gestion des archives
- GED (gestion électronique des documents) courriers entrants et sortants, ainsi que les règlements, conventions, etc.
- vente de cartes journalières CGN
- traitement des dossiers de naturalisation
- organisation des votations et élections
- organisation de la sortie des Aînés
- organisation des jubilés 90, 100 ans et plus...
- organisation de diverses réceptions (nouveaux citoyens, résidents, etc.)
- rédaction du journal communal « Le Veytausien »
- gestion du portefeuille des assurances, avec l'appui d'un gestionnaire indépendant depuis juillet 2017.

Cette liste n'est pas exhaustive ; bon nombre de petites tâches sont régulièrement traitées par les collaborateurs du greffe municipal.

- **Agence postale**

Pour rappel, la Municipalité a souhaité maintenir un service de proximité pour ses administrés ; c'est ainsi que le greffe municipal a repris la gestion de l'agence postale depuis le 29 août 2016.

Les prestations demandées par le géant jaune sont variées et multiples, exigeant des connaissances diverses de la part des collaborateurs du greffe. De plus, ces derniers ont dû adapter leurs horaires de travail, en fonction des heures d'ouverture.

Pour l'année 2019, le bilan des activités est le suivant :

- Taux d'activité de la part des collaborateurs du greffe : 31 % (31% en 2018, 26 % en 2017) ;
- Nombre d'envois distribués : 2'303 (2'034 en 2018 et 1'885 en 2017) ;
- Vente et prise en charge par notre agence : 3'015 lettres (3'084 en 2018 et 2'865 en 2017), 260 colis (171 en 2018 et 234 en 2017). Les colis préaffranchis comme Zalando, Sarenza et les colis militaires ne sont pas compris dans ce décompte, étant donné qu'aucun retour financier n'est versé par La Poste pour la réalisation de cette prestation.
- 111 recommandés (97 en 2018 et 61 en 2017).

- **Bourse**

Le secteur financier comprend :

- la gestion financière dans son ensemble
- l'établissement du budget
- la planification financière (avec la Municipalité)
- le bouclage des comptes
- la fixation du taux d'imposition
- la comptabilité générale, la caisse
- les comptabilités débiteurs et créanciers
- la facturation (taxes, impôt foncier, évacuation des eaux, places d'amarrage au port, loyers, cimetière, etc.)



- la gestion des salaires
- le contentieux.

- **Informatique**

- Maintenance

La maintenance des appareils est constamment mise à jour à l'interne par un collaborateur administratif, également informaticien, ce qui réduit leur coût.

- Hébergement

Dû à des problèmes de vitesse de connexion internet, seule la messagerie est actuellement hébergée par la Commune de Montreux. Une solution est en cours d'analyse pour améliorer la connexion internet entre Veytaux et Montreux pour que cette dernière puisse également héberger la GED (gestion électronique de documents), le serveur de fichiers et les applications métiers, et effectuer les sauvegardes. Il est à noter qu'il s'agira uniquement d'un hébergement et que la Commune de Veytaux restera « propriétaire » à tout point de vue de ses informations.

- Site internet

Le site internet communal est régulièrement mis à jour pour offrir des informations claires et détaillées à tout public. Un nouveau « design » du site, plus moderne et surtout plus facile à mettre à jour, est actuellement en cours de développement ; il devrait être en service dans le premier semestre 2020.

- Guichet cartographique Cartoriviera

Les thèmes traités par ce géoportail sont nombreux et se développent d'année en année. De plus, les données sont en constante évolution.

Les dernières fonctions du portail sont les suivantes :

- consultations de disponibilité en temps réel de places de parc dans les parkings publics ;
- consultation des restrictions routières en matière de tonnage et de hauteur ;
- nouveaux horaires des VMCV et le temps réel des bus à chaque arrêt ;
- possibilité d'effectuer des demandes de permis de fouille ou d'empiètement sur le domaine public (DP) ;
- système d'alerte lorsqu'une nouvelle perturbation (trafic ou permis de dépôt/fouille) est prévue sur le domaine public dans un périmètre défini par l'utilisateur ;
- consultation du potentiel solaire des toits et façades.

Pour rappel, la Ville de Vevey gère le côté administratif et infrastructure du géoportail. Dès 2020, la Ville de Vevey a obtenu le budget pour engager un collaborateur pour seconder M. Daniel Gnerre, responsable du SIT Vevey. Cet engagement engendrera un léger surcoût de maintenance Cartoriviera ; celui-ci sera supporté par les 16 partenaires de Cartoriviera.

3.3 Votations et élections

L'année 2019 aura été marquée par cinq scrutins, à savoir :

- Le 10 février

Votation fédérale	: Initiative populaire du 21 octobre 2016 « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »
Electeurs inscrits	: 512
Nombre de votants	: 186



- Le 17 mars

Election cantonale : Election complémentaire au Conseil d'Etat (1^{er} tour)
Electeurs inscrits : 515
Nombre de votants : 160

- Le 19 mai

Votation fédérale : Loi fédérale du 28 septembre 2018 relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA)
Arrêté fédéral du 28 septembre 2018 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'UE concernant la reprise de la directive (UE) 2017/853 modifiant la directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen)

Electeurs inscrits : 515
Nombre de votants : 228

- Le 20 octobre

Elections fédérales : Election des 19 membres vaudois du Conseil national
Election des 2 membres vaudois du Conseil des Etats

Electeurs inscrits : 517
Nombre de votants : 206

- Le 10 novembre

Election fédérale : Election au Conseil des Etats (2^{ème} tour)

Electeurs inscrits : 518
Nombre de votants : 188

3.4 Office de la population

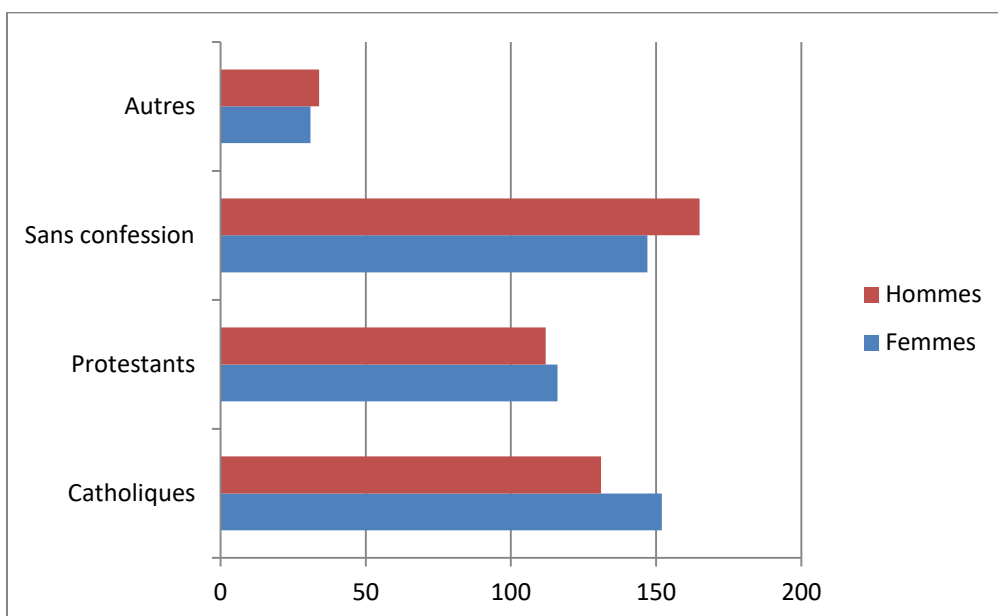
La population établie au 31 décembre 2019 s'élève à 922 habitants (contre 884 au 31 décembre 2018), soit une augmentation de 38 personnes

- **Statistique des mutations**

Mutations	Suisse	Etrangers	Total
Mariage	4	6	10
Séparation	3	3	6
Divorce	1	1	2
Veuvage	3	-	3
Décès	5	2	7
Naturalisation	-	4	4
Arrivée	63	113	176
Changement de domicile	20	5	25
Départ	58	82	140
Naissance	6	3	9
Majorité	5	3	8
Propriétaire de chiens	41	9	50

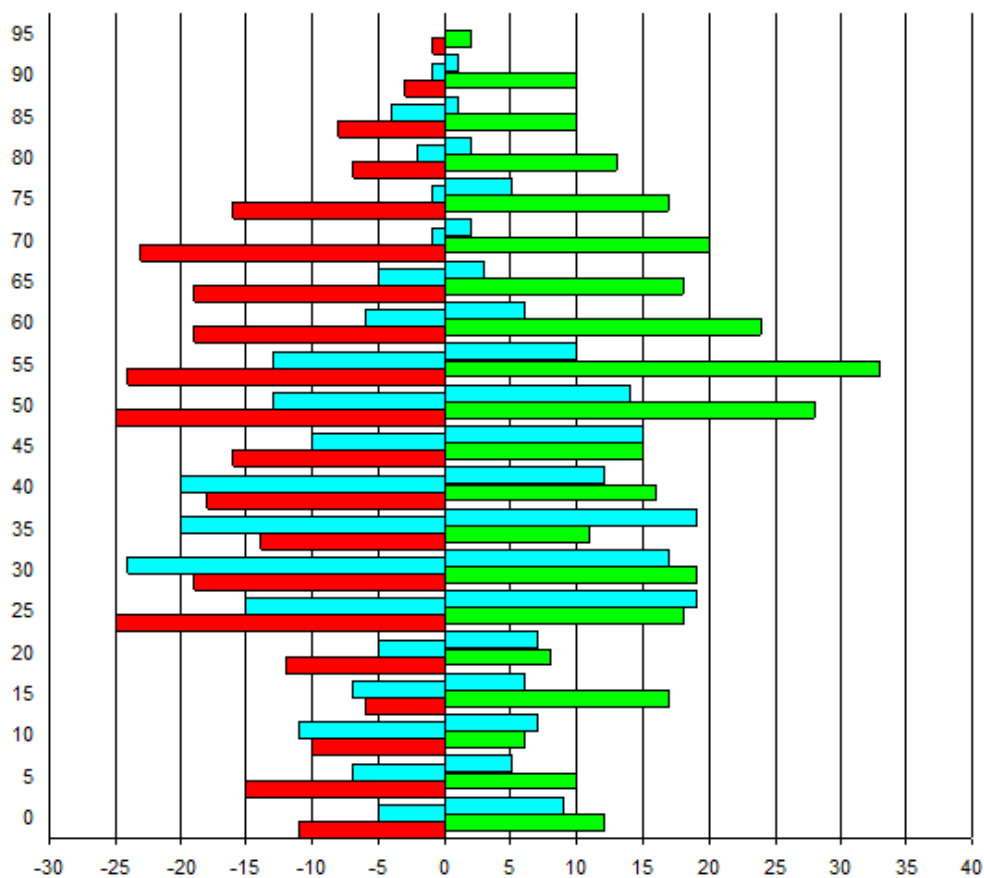


- **Confessions**

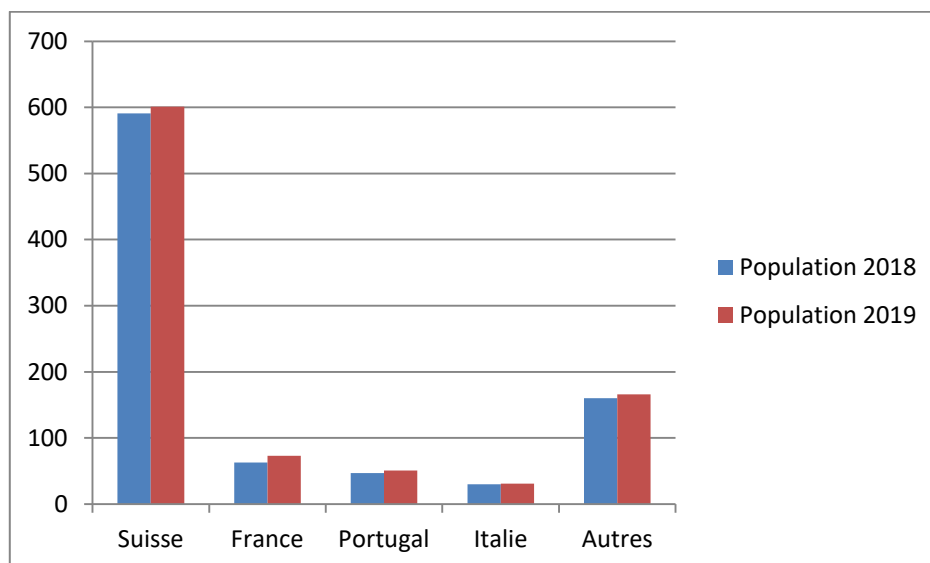


- **Pyramide des âges au 31.12.2019**

■ Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
■ Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



- Comparatif des nationalités 2018-2019



En ce qui concerne les permis de séjour, nous enregistrons :

- pour les adultes : 70 prolongations, 73 nouvelles demandes, 3 duplicatas et 5 changements de permis ;
- pour les enfants : 33 prolongations, 12 nouvelles demandes, aucun duplicata, aucun changement de permis.

D'autre part, 40 cartes d'identité ont été établies en 2019, dont 14 pour enfants et 26 pour adultes.

Pour conclure, la Commune compte, en 2019, 18 familles de demandeurs d'asile ou requérants sur son territoire, soit 40 personnes (20 adultes et 20 enfants). Ces personnes sont partiellement ou entièrement soutenues par l'EVAM (Etablissement vaudois d'accueil des migrants) ou le CSIR (Centre social d'intégration des réfugiés).

- Naturalisation

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2018 est entrée en vigueur la nouvelle LN (loi sur la nationalité suisse). Cette nouvelle réglementation diffère quelque peu des anciennes démarches que devait entreprendre le candidat.

Le Canton

Les demandes de naturalisation doivent désormais être adressées directement au Secteur des naturalisations, à Lausanne, qui vérifie que le requérant :

- ait séjourné pendant 10 ans au minimum en Suisse, 2 ans dans le Canton de Vaud dont l'année précédant la demande ;
- soit en possession d'un permis C valable ;
- ait un niveau de français attesté : A2 à l'écrit et B1 à l'oral ;
- ait un casier judiciaire vierge ;
- n'ait perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande ;
- se soit acquitté de ses impôts ;
- n'ait pas de poursuite et ni actes de défaut de biens récents ;
- respecte la sécurité et l'ordre public ;



- possède des connaissances élémentaires en géographie, histoire, social et politique de la Suisse, du Canton et au niveau local.

La Commune

Dès réception d'une demande de naturalisation, la Commune doit :

- établir un rapport d'enquête, en réunissant les informations et renseignements sur le candidat (lieux de séjours depuis sa naissance, écoles suivies, emplois successifs, motivations qui l'ont conduit à une demande de naturalisation, etc.) ;
- faire passer un test de connaissances sous la forme écrite.

Pour terminer, et ceci avant l'octroi de la bourgeoisie, la commission communale de naturalisation auditionne ou non le candidat (suivant son âge ou encore en fonction de son intégration dans la Commune), pour vérifier si toutes les conditions sont remplies, à savoir sa familiarisation avec les conditions de vie en Suisse, sa participation à la vie sociale et culturelle, le respect de l'ordre, etc.

Si les membres de la commission jugent que les conditions sont remplies, elle donne un avis positif. Le dossier est ensuite retourné au Canton pour finalisation et octroi du droit de cité vaudois.

En 2019, trois demandes de naturalisation ont abouti, avec l'octroi de la bourgeoisie de la Commune de Veytaux, sous le régime de la nouvelle loi.

4. FINANCES

Situation financière

Les comptes 2019 bouclent avec un excédent des charges de CHF 334'795.63 (marge d'autofinancement négative de CHF 55'743.83) contre un excédent des charges de CHF 342'465.00 au budget 2019 (marge d'autofinancement négative de CHF 180'590.00).

En 2019, nous avons effectué des travaux importants liés aux routes (réaménagement de la RC 780). Afin de pouvoir bénéficier d'un retour des dépenses thématiques, ces dépenses ont été comptabilisées dans le compte de fonctionnement conformément au budget 2019, ainsi qu'au préavis municipal No 11/2018. L'impact sur les comptes 2019 est le suivant :

- Travaux réaménagement de la RC 780 comptabilisés dans le compte 43.3140 :	CHF	1'082'366.70
- Subvention cantonale comptabilisée dans le 43.4517 :	CHF	- 324'092.55
- Coût net relatif aux routes	CHF	758'274.15
- Provision prise en charge par le biais des dépenses thématiques (estim. 70% des coûts hors frais liés à la coupure de la ligne VMCV)	CHF	-506'600.00
- Solde net à charge de la Commune de Veytaux	CHF	251'674.15

Sans tenir compte des travaux spécifiques liés au réaménagement de la RC 780 (préavis No 11/2018), l'excédent des charges 2019 serait de CHF 83'121.48.

Les variations importantes dans les charges et revenus sont mentionnées en pages 3 et 4 du préavis municipal No 03/2020. La Municipalité met tout en œuvre pour maîtriser au mieux les dépenses, et stabiliser les comptes de la Commune.

Rentrées fiscales

L'ensemble des impôts encaissés représente un montant total de CHF 3'557'865.26, contre CHF 3'442'600.00 au budget 2019, et CHF 4'132'397.35 dans les comptes 2018.



A ce propos, nous pouvons vous apporter les détails suivants :

- Les impôts des personnes physiques (revenu, fortune, impôt à la source et impôt spécial étrangers) ont augmenté de CHF 102'478.72 par rapport au budget 2019 et de CHF 92'884.69 par rapport aux comptes 2018. La variation des décomptes des années antérieures (décomptes ./ .acomptes) s'est élevée à CHF 232'909.49 en 2019 contre CHF 175'516.21 en 2018.
- Les impôts des personnes morales ont baissé de CHF 2'757.05 par rapport au budget 2019 et de CHF 95'916.20 par rapport aux comptes 2018. Cette baisse significative par rapport à 2018 est liée à l'entrée en vigueur au 01.01.2019 de la RIE III (réforme de l'imposition des entreprises).
- Les recettes extraordinaires (droits de mutations, successions et donations, gains immobiliers) se sont élevées à CHF 221'299.80 contre CHF 290'000.00 au budget 2019 et CHF 868'594.40 aux comptes 2018.

Au 29.02.2020, le pourcentage d'avancement des taxations 2017 s'élève à 98.04% (649 dossiers traités sur 662 dossiers à traiter).

- 63.69% des contribuables, soit les classes de revenu de 0 à 40'000.00, rapportent 14.61% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 606.00 d'impôt revenu/fortune par contribuable.
- 22.56% des contribuables, soit les classes de revenu de 40'100 à 90'000, rapportent 29.90% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 3'506.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.
- 13.75% des contribuables, soit les classes de revenu de 90'100 à 700'000, rapportent 55.49% des impôts à la Commune de Veytaux. Cela représente en moyenne CHF 10'676.00 d'impôt revenu/fortune pour ces contribuables.

La comparaison détaillée des recettes fiscales entre les comptes 2019, le budget 2019 et les comptes 2018 se trouve en page 19 du préavis municipal No 03/2020 « comptes communaux 2019 ».

- **Péréquation/facture sociale/réforme de la Police**

Sur la base des rentrées fiscales 2019 ainsi que des différents coûts liés aux dépenses thématiques, nous avons effectué les provisions suivantes, pour couvrir les décomptes qui interviendront en septembre 2020 :

- Fonds de péréquation : CHF 487'300.00 à recevoir. Cette variation importante, par rapport aux acomptes payés, est liée principalement aux travaux de réaménagement de la RC 780 qui rentrent dans le calcul des dépenses thématiques et dont les frais ont été très importants en 2019.
- Facture sociale : CHF 21'500.00 à payer.

Les décomptes relatifs aux comptes 2018 sont intervenus en septembre 2019, ils présentent les soldes suivants :

- Fonds de péréquation : CHF 226'654.00 en faveur de la Commune de Veytaux. Lors du bouclage des comptes 2018, nous avons provisionné un montant de CHF 255'700.00 à recevoir.



- Facture sociale : CHF 224'225.00 en faveur du Canton. Lors du bouclage des comptes 2018, nous avons provisionné un montant de CHF 242'500.00 à payer.
- Réforme de la Police : CHF 4'850.00 en faveur de la Commune de Veytaux.

Ces décomptes ont influencé défavorablement les comptes 2019 de la Commune, à hauteur de CHF 5'921.00.

Les comptes de la Commune ont été révisés le 21 avril 2020 par la fiduciaire BDO.

5. BATIMENTS ET FORETS

5.1 Bâtiments communaux

- Chalet Le Grenier

Hormis l'entretien courant, le cerisier a été élagué.

- Chalet des Chasseurs

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

- Refuge de Champbabau

Ce magnifique refuge, qui offre une vue exceptionnelle sur le lac et les montagnes, est bien fréquenté. En 2019, 23 manifestations s'y sont déroulées, contre 26 en 2018, 20 en 2017, 21 en 2016, 24 en 2015.

Depuis la rentrée scolaire d'août, la classe de Mme B. Sentinelli (du collège de Veytaux), en compagnie de 2 autres classes, se rendent une fois par mois à pied dans la châtaigneraie pour une sortie en plein air.

- Kiosque du Port du Clos de Chillon

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

- Bâtiment communal – Collège

Hormis l'entretien courant, des caissons des stores du greffe ont été isolés afin d'améliorer le bilan énergétique du bâtiment. Par contre, nous n'avons pas pu effectuer cette prestation dans les locaux du 1^{er} étage, par manque de place dans les caissons.

Suite aux dégâts d'eau dans les locaux de l'APEMS, la conduite des WC du collège a été changée. Pour ce faire, des travaux de démolition ont été exécutés dans le bureau de MM. von der Aa et Masson pour atteindre la conduite à remplacer.

- Hangar communal à bois

Suite à l'incendie du jeudi 9 juillet 2015, la Municipalité est toujours à l'étude du réaménagement de cette place, avec la création d'environ 19 places de parc destinées à la location, et une liaison piétonne sur le chemin de Liboson. Les échanges avec l'OFROU (Office fédéral des routes) sont longs et compliqués.

- Autres bâtiments communaux

Les autres bâtiments/chalets communaux sont régulièrement entretenus.



- Cultes – Chapelle

La Chapelle de Veytaux fête ses 60 ans

Le 8 septembre une manifestation a été organisée pour fêter les 60 ans de notre Chapelle. Pour l'occasion, un culte œcuménique dynamique a été célébré par un Prêtre africain, en collaboration avec M. Pierre Loup (Diacre) et Mme Martina Schmid (Pasteure), entraînant beaucoup de fidèles ; la chapelle était complète.

A l'issue de ce culte, un apéritif dînatoire a été servi dans la salle de gymnastique où 7 artistes veytausiens sont venus exposés leurs œuvres en tout genre (découpages, photos, toiles, peinture, dessins et fers forgés).

Départ à la retraite de M. Pierre Loup, Diacre

Le 22 septembre, un très joli culte a été célébré en l'honneur de M. P. Loup au Temple St-Vincent à Montreux. Pour l'occasion, beaucoup de fidèles étaient présents.

Fréquentation de la Chapelle

Pour l'Eglise évangélique réformée du Canton de Vaud, l'utilisation de la chapelle s'est répartie comme suit durant l'année 2019 :

- 14 services religieux les dimanches ou jours fériés ;
- 2 services funèbres ;
- 1 baptême ;
- aucun mariage.

- Paroisse protestante de Montreux-Veytaux

Il est à noter, que deux veytausiens ont été nommés membre du Conseil de paroisse.

Hormis l'entretien courant, aucune prestation particulière n'a été réalisée.

5.2 Forêts

- Activités de l'équipe forestière communale

Les activités de l'équipe des forêts en 2019 se décomposent comme suit :

Activités	2019	2018	2017
Forêts <i>coupes, sylviculture, plantations, bois de feu, sentiers pédestres, chemins forestiers, entretien des filets de protection, formation...</i>	3'859.25 h	2'881.00 h	2'786.00 h
Projet sylvicole ou projet desserte	1'094.50 h	585.75 h	521.25 h
Pâturages <i>débroussaillage, clôtures, bassins...</i>	49.25 h	89.25 h	78.00 h
Chalets et refuge <i>construction, entretien, confection de tavillons...</i>	414.75 h	909.50 h	1'535.00 h
Routes <i>entretien courant, fauchage, débroussaillage...</i>	192.25 h	216.00 h	532.50 h



Voirie, parcs et jardins <i>abattages hors forêts, déneigement, bâtiments, entretien divers...</i>	520.75 h	324.00 h	415.25 h
TOTAL	6'130.75 h	5'005.50 h	5'868.00 h

Pour équilibrer les heures effectuées dans le cadre de la convention de collaboration entre la Commune de Veytaux et celle de Villeneuve, en 2019, 260 heures de travail d'ouvriers qualifiés sont portées à l'actif de la Commune de Veytaux.

Coupes de l'année 2019

Exploitation annuelle	2019	2018	2017	2016
Coupes du projet sylvicole	1'377 m ³	1'359 m ³	1'741 m ³	1'445 m ³
Coupes forcées	5 m ³	10 m ³	5 m ³	5 m ³
Coupes de bois normales	30 m ³	18 m ³	147 m ³	31 m ³
TOTAL	1'412 m³	1'387 m³	1'893 m³	1'481 m³

Le volume indiqué est approximatif car les bois sont en cours de commercialisation et certains se trouvent encore en forêt, sous la neige. Les montants indiqués sont basés sur le résultat des martelages.

L'équipe des forêts de la Commune de Veytaux a coupé 670 m³ de bois, le solde des abattages et débardages est confié à des entreprises privées.

Des travaux de mise en ordre seront effectués dès la fonte des neiges, au printemps 2020.

- Projets sylvicoles 2016-2019, préavis No 13/2015

Coupes projet sylvicole 2019 préavis No 13/2015

Lieu	Volumes
Coupe hélico « sentier de Plan d'Oran » (propriété de Villeneuve 127 m ³)	119 m ³
Coupe « Plan d'Oran » laissé en forêt	22 m ³
Coupe « Combarosse »	75 m ³
Coupe hélico « Plan d'Oran » (forêt privée 62 m ³)	0 m ³
Coupe hélico « Riant Val » (forêt privée 95 m ³)	0 m ³
Coupe « Chemin de la Cuisine amont »	103 m ³
Coupe câblée « Malajoux amont et aval »	727 m ³
Coupe câblée « Raveyre »	331 m ³
Total estimé	1'377 m³

Les coupes câblées de Malajoux et Raveyre permettent le rajeunissement des massifs. Des trouées ont été réalisées de part et d'autre de la ligne du téléphérique pour laisser la lumière arriver jusqu'au sol, et ainsi permettre au rajeunissement naturel de se développer ou de s'installer. Les arbres instables ont été coupés.



Une coupe de sécurisation proche du bâtiment « Riant Val » a été réalisée. Les bois ont été débardés par hélicoptère et par grue.

Les coupes – réalisées le long de la route de la Cuisine et du sentier qui monte à Plan d’Oran – ont pour objectif de sécuriser les usagers de ces parcours, la pérennisation du chemin, et le rajeunissement de la forêt.

Une coupe de bois (laissé en forêt) a pu être réalisée à Plan d’Oran. Le débardage de ce bois ne se justifiait pas, vu que son coût n’était pas couvert par le produit de la vente. A relever, que la présence de bois mort ne met pas en danger les biens ou les personnes.

Une coupe de bois (débardé par hélicoptère) à Plan d’Oran a été effectuée en même temps que des travaux d’entretien de la lisière forestière. Ces travaux, situés sur une propriété privée, ont été financés selon deux modes de subventions, l’une pour l’entretien des forêts de protection, et l’autre pour la biodiversité en forêts. Le solde a été payé par des fonds de la Fondation Mava accordés au Parc Naturel Régional Gruyère-Pays d’Enhaut pour la réalisation de projet en lien avec la nature.



Coupe débardée à Plan d’Oran

Le préavis No 18/2019 « Projet sylvicole 2020-2024 – Entretien des forêts protectrices » a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 2 décembre 2019. Ces travaux se dérouleront de 2020 à 2024 dans les forêts des propriétés communales et privées.

- **Coupes forcées**

Cette année, les conditions météorologiques ont été bienveillantes avec la forêt. Il n’y a pas eu de gros dégâts.

Coupe forcée 2019

Coupe de chablis divers sur les sentiers, les routes et environs	5 m ³
Total	5 m³

- **Coupes normales**

Coupe normale 2019

Coupe Alpage de Sonchaux	10 m ³
Coupe La Taluse	20 m ³
Total	30 m³



- **Plan de gestion forestier**

Le nouveau plan de gestion 2018-2030 a été validé en juillet par la Municipalité, et nous sommes dans l'attente d'une approbation par la Direction générale de l'environnement. A noter, que la dernière version datait de 1949.

- **Soins cultureux**

L'équipe des forêts a effectué un travail de lutte contre le buddleia. Cette plante envahissante colonise les ouvertures réalisées par les coupes, empêchant l'installation du rajeunissement naturel attendu. Les plantations ont été fauchées.

Filets de protection contre les chutes de pierres et de blocs

- **Entretien des ouvrages**

Le garde forestier a effectué la tournée de surveillance annuelle.

Une entreprise privée et l'équipe des forêts ont effectué une purge des blocs accumulés dans les ouvrages, tout comme le débroussaillage de ces derniers.

La Municipalité poursuit l'étude du remplacement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement. Malheureusement, ce projet compliqué avance difficilement au niveau de la répartition des frais entre les différents partenaires, et nous prenons du retard sur le programme initialement prévu. Néanmoins, la Municipalité souhaite déposer un préavis dans le 2^{ème} semestre 2020, pour une réalisation des travaux au début 2021.

D'autre part, la stabilisation d'une tufière a dû être réalisée dans l'urgence sous le viaduc.

Entretien du patrimoine, des routes, des chalets d'alpages et sentiers

- **Routes de montagne et chemins forestiers**

L'entretien courant des routes forestières a été effectué, notamment le nettoyage des renvois d'eaux et des rigoles, ainsi qu'un épierrage des routes après les orages.

- **Sentiers pédestres, accueil en forêt, piste VTT**

Les deux passages pour l'entretien annuel sur les 21 km de sentiers ont été effectués. Le premier pour l'ouverture et le piochage, et le second pour le fauchage. De plus, quelques aménagements ponctuels ont été réalisés.

L'étude pour la création d'une piste VTT de descente, située sur la Commune de Montreux (départ) et les arrivées sur les Communes de Veytaux et Montreux, prend malheureusement du retard. Celui-ci est lié au projet de remplacement des trains Montreux – Les Rochers-de-Naye, ne sachant pas si les nouvelles rames pourront prendre en charge des vélos.

La cabine téléphonique, située l'avenue de Chillon au droit de l'arrêt de bus « Bonivard aval », a été aménagée en boîte à livres.

Les anciens bancs placés au sommet des Rochers-de-Naye ont été remplacés.



- Chalets, refuges

Le bassin du refuge de Champbabau a été remplacé.



Stabilisation d'une tufière sous le viaduc



Boîte à livres à l'avenue de Chillon



Nouveau bassin au refuge de Champbabau

- Création de la réserve forestière mixte de la vallée de l'Hongrin

Les Communes de Veytaux, Villeneuve, Rossinière, ainsi que 4 propriétaires privés ont créé la réserve forestière de l'Hongrin qui totalise 349.74 ha (hectares), dont 61.6 ha sont la propriété de la Commune de Veytaux, dans le vallon de Naye.

15.79 ha sont en réserve particulière (l'entretien du pâturage boisé peut être poursuivi), 45.86 ha est en réserve forestières naturelle (il ne sera plus exploitée de bois durant les 50 prochaines années pour permettre à la dynamique naturelles de se développer).

PNR (Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut)

Monsieur le Conseiller municipal, Igor Rinaldi, représente la Commune au sein du Conseil du Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut. Pour sa part, le garde forestier est membre du Comité. Le temps consacré à cette activité par le garde forestier est réparti entre les trois partenaires du triage (Commune de Veytaux, Commune de Villeneuve et le Canton). Cette présence nous permet d'être actifs dans la réalisation des divers projets qui touchent notre territoire.

Le PNR est chargé de trouver des projets en faveur de la biodiversité en forêts pour la Fondation Mava. La Commune de Veytaux a présenté un projet sur la propriété privée de Plan d'Oran, et la revitalisation d'une parcelle privée de châtaigneraie à Champbabau.

Le PNR a organisé une formation sur la biodiversité en forêts pour les équipes de Veytaux-Villeneuve et Montreux. Ce cours de sensibilisation et de formation aux gestes simples pour les praticiens en faveur des insectes, reptiles et espèces végétales, s'est déroulé à Champbabau le 20 septembre.

L'assemblée générale du PNR s'est déroulée à Veytaux le 8 mai, avec une visite des travaux réalisés à Champbabau.





Formation sur la biodiversité en forêts



Assemblée générale du PNR

- Manifestations, divers

Dans le cadre de la Fête des Vignerons 2019, l'équipe des forêts a réalisé un canapé forestier devant la Maison de l'Hôtel de Ville de Vevey.

Les forestiers ont animé une journée pour le passeport vacances, avec un concours de construction de cabanes, ce qui a fait le bonheur des visiteurs de Champbabau jusqu'à l'automne.

Une visite des forêts de Veytaux a été organisée le 28 septembre par le Service des forêts pour les collaborateurs du Château de Chillon.



Canapé forestier



Passeport vacances – Cabanes



Visite des forêts veytausiennes

- Récolte des châtaignes 2019

La vente de châtaignes, au moyen de castagnomats, a permis d'encaisser la somme de CHF 2'442.60 (CHF 2'942.15 en 2018). Il s'agit d'une légère baisse par rapport aux deux dernières années. Le prix du kilo de châtaignes a été maintenu à CHF 3.00 pour les non résidents et gratuit pour les veytausiens.

6. URBANISME – TRAVAUX

6.1 Police des constructions

- Demandes d'autorisation de construire/transformer – avis d'enquête

Vingt-deux demandes d'autorisation sont parvenues au greffe municipal en 2019, dont :

- neuf demandes concernant des travaux de minime importance. Pour mémoire, ces projets ont été réglés en appliquant l'article 111 de la LATC (Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions). Ils ne sont pas soumis à l'enquête publique ;



- treize demandes soumises à l'enquête publique ont eu pour objet :
 1. modification des alignements des routes nationales ;
 2. construction d'une PPE de 4 appartements, locaux enterrés, 12 places de parc ;
 3. reconstruction d'un bâtiment après incendie, sur fondations existantes, situation, volume et affectation inchangés ;
 4. réaménagement de la RC 780 à Veytaux à proximité de la zone vers les arrêts de bus « Gare », ainsi que la zone vers les arrêts de bus de « Bonivard » ;
 5. aménagement d'un point de vente type épicerie, sans vente d'alcool, dans un local à affectation de bureau ;
 6. construction d'habitations groupées en terrasse avec parkings communs de 16 places et rampe d'accès extérieure ;
 7. suppression des volets en façade Sud-Ouest ;
 8. construction de 3 résidences familiales avec garage souterrain ;
 9. enquête complémentaire : musée du Fort de Chillon, modification des escaliers de sortie ;
 10. surélévation de la toiture, transformations intérieures, aménagement de 3 appartements ;
 11. mise en conformité du couvert et assainissement de lieu de stockage et de transfert du carburant pour dameuse ;
 12. construction d'une villa familiale avec garage souterrain et piscine ;
 13. musée du Fort de Chillon, défrichage pour aménagement des accès.

- **CAMAC (Centrale des autorisations en matière de construction) – statistiques**

Chaque trimestre, la Commune doit participer à la statistique de la construction établie par la CAMAC. Les informations transmises permettent de mettre à jour le RCB (Registre Cantonal des Bâtiments).

- **RCB (Registre Cantonal des Bâtiments)**

Le RCB répertorie l'ensemble des bâtiments et des logements de chaque Commune du Canton. Il contient les données de base de chaque bâtiment (le numéro de la parcelle, le numéro ECA, l'adresse du bâtiment, sa localisation, l'année de sa construction/rénovation, le nombre d'étages et le système de chauffage, etc.), ainsi que quelques données sur les logements (le nombre de pièces, la surface du logement, etc.).

Le RCB joue un rôle central dans le cadre de la LHR (Loi sur l'Harmonisation des Registres). En effet, chaque personne inscrite dans le registre du contrôle des habitants se voit attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID). Pour ce faire, il est impératif que toutes les Communes vaudoises procèdent à l'apurement et à la mise à jour régulière du registre.

- **CORAT RIVIERA (Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire) Vevey-Montreux**

La CORAT RIVIERA a pour mission d'étudier les problématiques d'aménagement du territoire qui concernent l'ensemble de la région. La commission s'est réunie à cinq reprises en 2019 pour poursuivre l'étude sur le stationnement à l'échelle de la Riviera (mandat confié à un bureau spécialisé), pour la création de parkings d'échange en général. Les résultats de cette étude ont été transmis à toutes les Municipalité de la Riviera en fin d'année pour détermination.

Par ailleurs, plusieurs objets cantonaux et fédéraux ont également été abordés et/ou traités, dans la mesure où ils ont une incidence pour la Riviera et les Communes. D'autres informations se trouveront dans le rapport d'activités du SAI, qui vous parviendra ultérieurement.



- **Construction d'un bâtiment multi-générationnel**

C'est grâce au résultat financier issu de l'échange de terrain intervenu avec la Commune de Chavannes-près-Renens, dont le montant a été versé en décembre 2017, que la Municipalité a pu déposer un préavis (No 01/2019, adopté par le Conseil communal le 18 mars 2019) pour couvrir les frais d'études complémentaires permettant de chiffrer le prix de construction de ce bâtiment.

Le 28 octobre, la Municipalité déposait un nouveau préavis (No 15/2019, adopté par le Conseil communal le 2 décembre 2019), pour couvrir les frais liés à la réalisation du bâtiment, avec le remaniement des aménagements extérieurs.

Le début des travaux est prévu au printemps 2020, pour une durée de 18 mois environ.

La Municipalité se réjouit vivement de pouvoir mettre à disposition de la population ce bâtiment qui répondra aux besoins actuels et futurs en matière d'accueil préscolaire et parascolaire, ainsi que des logements protégés pour des personnes fragilisées désirant conserver leur « chez soi » tout en bénéficiant d'un encadrement sécurisant. Une salle commune permettra aussi de faire un lien avec la population, dans laquelle des activités de tout genre pourront être organisées.

- **Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle**

Le 2 décembre, le Conseil communal accordait le crédit d'investissement nécessaire pour l'installation d'un ascenseur public et la création d'une passerelle (préavis No 16/2019).

La Commune de Veytaux possède une dénivellation importante, le projet a donc pour but de faciliter la liaison entre le bas et le centre du village.

De plus, la future construction du bâtiment multi-générationnel comporte des logements protégés destinés à des personnes ayant une mobilité plus faible. L'axe reliant cet ouvrage, aux nouveaux arrêts de bus « Veytaux Gare » récemment déplacés, comporte une différence de niveau importante, soit 18 mètres de hauteur.

Le projet du bâtiment multi-générationnel comporte déjà un ascenseur public extérieur reliant le Nord de la parcelle No 87. Dans la continuité de ce cheminement, cette passerelle et cet ascenseur permettront la transition jusqu'à l'avenue de Chillon.

- **Assainissement des viaducs de Chillon**

Les travaux d'assainissement des viaducs de Chillon, débutés en 2012 par l'OFROU (Office fédéral des routes), ont été terminés à la fin novembre 2019. Pour diminuer les nuisances dues au bruit, l'OFROU a mis en place des plaques pour remplacer les caillebotis et fermer les ouvertures avec des panneaux de plexiglas. Les membranes sous les joints avaient, quant à elles, déjà été mises en place en 2018.

Le retard lié à la réalisation de ces travaux incombe en particulier à l'entreprise de construction métallique qui a dû faire face à plusieurs contretemps.

- **Transformations intérieures du Fort de Chillon en exploitation accessible au public**

Le 3 juillet 2017, la Municipalité a délivré le permis de construire à la Société du Fort de Chillon SA pour entreprendre les transformations précitées.

Les travaux de transformation du Fort de Chillon en musée se sont poursuivis durant toute l'année, son ouverture est prévue en juin 2020.

- **Château de Chillon – Construction d'un pavillon cafétéria-restaurant**

Le 11 septembre 2017, la Municipalité a délivré le permis de construire à la Fondation du Château de Chillon pour la construction d'un pavillon cafétéria-restaurant.

Les travaux ont débuté au printemps 2018, en vue d'une ouverture du pavillon au public au printemps 2020.



- **PA T/U (Projet d'agglomération transports et urbanisation) Rivelac**

Dans l'attente de la constitution d'une Association intercommunale (statuts et adoption par les Conseils communaux), le Comité de pilotage (Copil) de l'agglomération Rivelac s'est réuni à 3 reprises pour formaliser une convention « provisoire » pour régler les fondements d'une nouvelle gouvernance intercommunale entre les Communes et les Cantons, afin de permettre :

- la mise au concours du poste de chef de projet d'agglomération pour un engagement au début 2020 ;
- la mise en œuvre, dans la foulée, du processus de consultation d'une Association de Communes qui devrait être opérationnelle à l'automne 2020 ;
- le lancement, dès 2020, des études urgentes pour l'Agglomération, notamment du système de gestion des zones d'activité (SGZA) et du Plan directeur intercommunal (PDi).

De plus, nous vous informons que la Commune de Rennaz a officiellement réintégré le groupe.

- **Plan d'Affectation communal**

Sur la base de la vision communale, la Municipalité a décidé de poursuivre la révision de son Plan d'Affectation communal (nouvelle dénomination avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions au 1^{er} septembre 2018), du règlement et d'un rapport d'aménagement (47 OAT) (cf préavis No 09/2018).

De bons échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec le service du développement territorial (SDT). Cette procédure complexe – en raison de l'intervention de plusieurs services cantonaux – avance normalement.

- **Plan d'Affectation communal des Hauts**

La Commune de Montreux, en collaboration avec celle de Veytaux, poursuit la révision du PPA (Plan partiel d'affectation) des Hauts pour définir une zone de loisirs (tyrolienne, skis, etc.) qui descendrait plus bas que les installations de remontées mécaniques.

Le Canton a déjà fait quelques remarques, suite à un examen préalable. Ces observations seront reprises dans le projet définitif qui sera soumis à l'enquête publique.

- **Commission de salubrité**

La commission de salubrité a procédé au cours de cette année au contrôle de la bonne exécution de six permis de construire qui ont été annoncés comme terminés. Ce nombre est identique à celui de l'année 2018.

Pour les travaux effectués qui ne correspondent pas aux travaux autorisés, les permis d'utiliser ou d'habiter ne sont délivrés que de façon provisoire.

La commission se composait des membres suivants :

Président	:	M.	Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal
Vice-Président	:	M.	Guy	TARONI	Géomètre
Membres	:	M.	Daniel	DE JOFFREY	Maître ramoneur
		M.	Nicolas	GUDET	Architecte
		M.	Wilfried	LEROY	SIGE
		Dresse	Cécile	BESSION DUVANEL	Médecin, sous réserve
		M.	Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur, sous réserve



- Commission d'urbanisme

En application du règlement communal y relatif, la commission restreinte de l'urbanisme s'est réunie à une seule reprise en 2019.

La commission se composait des membres suivants :

Président	: M. Guy	TARONI	Géomètre
Membres	: M. Joël	BRÖNNIMANN	Architecte
	M. Xavier	DELGADO	Architecte
	M. Alexandre	REPETTI	Ingénieur et aménagiste
	M. Jean-François	PETIGNAT	Ingénieur
Représentant de la Municipalité	: M. Ludovic	SHERIF	Conseiller municipal

- Inspectorat des chantiers

L'inspecteur des chantiers, M. J.-P. Frei, sous contrat de travail avec la Commune de Vevey, exerce son activité pour l'ensemble des Communes du district selon une convention intercommunale.

Dans ce cadre, 1'630 contrôles de sécurité publique et de sécurité au travail ont été effectués au cours de l'année 2019, soit :

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Veytaux	52	48	47	63	77	16
Total	1'630	1'552	1'479	1'853	1'520	1'436

L'inspecteur des chantiers et son suppléant ont adressé, durant l'année 2019, 2'795 remarques orales et écrites aux directions de chantiers, architectes, contremaîtres et ouvriers. Ils ont également procédé à l'arrêt de 2 chantiers.

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Total	2'795	2'622	2'753	3'114	3'046	2'800

L'inspecteur relève que les contacts avec les architectes, ingénieurs, maîtres d'œuvre et entrepreneurs sont réguliers. Ils ont eu lieu notamment lors des 78 rendez-vous de chantiers (72 en 2018).

En conclusion, le nombre de chantiers annoncés se répartit de la manière suivante :

	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Veytaux	13	10	6	10	19	8
Total	490	496	462	402	423	430

6.2 Développement durable

Suite à l'adoption par le Conseil communal de la création d'un fonds pour le développement durable, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, la Municipalité a accordé, en 2019, deux subventions pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques et de capteurs thermiques, d'un montant total de CHF 5'508.45. Deux subventions avaient également été octroyées en 2018 pour un montant total CHF 4'500.00.



6.3 Service des travaux

- **Requalification de la RC 780 aux abords du Château de Chillon**

En collaboration avec le Canton, la Fondation du Château de Chillon et la Société du Fort de Chillon SA, la Municipalité a poursuivi les études débutées en 2017, avec la prise de décisions de principe sur les futurs aménagements souhaités. En décembre, les mandataires ont présenté une variante qui a été retenue et chiffrée, projet qui avait d'ores et déjà été validé par les CFF. Avant de poursuivre l'avancement de ce dossier (mise à l'enquête publique, préavis, etc.) il sera mis en consultation de la Commission fédérale « Monuments historiques », et de la commission « Nature et paysage ».

- **Requalification de la RC 780 en traversée de localité, et réhabilitation des collecteurs d'eaux claires**

Le 29 octobre 2018, le Conseil communal adoptait le préavis No 11/2018, pour entreprendre les travaux précités qui se sont déroulés sur une période de 7 mois, avec la pose d'un revêtement bitumineux phono absorbant pour réduire le bruit de roulement des véhicules, et ainsi répondre à l'étude sur l'assainissement du bruit, selon le rapport final du 22 décembre 2011.

Ces travaux ont engendré quelques perturbations mais, dans l'ensemble, ils se sont bien déroulés tant pour les veytausiens que pour les usagers.

Les derniers marquages au sol seront réalisés au printemps 2020.

- **Entretien des routes communales**

Des entretiens courants ont été effectués :

- Avenue de Chillon : une partie du trottoir a été réfectionné, entre la rue de Bonivard et le bâtiment situé à la rue Bonivard No 2 ;
- Avenue de Chillon (au droit de l'arrêt de bus « Veytaux Gare » amont) : un raccordement électrique a été installé de la route cantonale au mur de soutènement, pour l'alimentation du futur ascenseur public ;
- Chemin de Plan-Manon (Clos du Moulin) : les travaux prévus en 2019 pour la pose d'un revêtement bitumineux, suite à un affaissement de la chaussée, n'ont pas pu être réalisés par l'entreprise mandatée. Les travaux sont reportés en 2020 ;

- **Rives du lac, port du Clos de Chillon**

Des contrôles ont été effectués tout au long de l'année pour évaluer les dégradations des quais, des enrochements et de la jetée du port. Ces inspections se poursuivront en 2020 pour déterminer les éventuelles futures interventions à entreprendre.

- **Chemins de fer fédéraux (CFF)**

Des écoulements de route se déversent sur les voies ferrées, entre la halte CFF de Veytaux et le Château de Chillon. Des relevés de niveau montrent l'érosion que ces eaux engendrent sur le ballast. Fort de ce constat, les CFF demandent à la Commune de raccorder ces écoulements au drainage existant.

Cette intervention doit impérativement être réalisée de nuit (entre 24h00 et 05h00), ce qui nécessite la mise en place d'une infrastructure compliquée, et de surcroît coûteuse.

La Commune est déjà en possession des offres pour la réalisation de ces travaux, il ne reste plus qu'à les planifier.



- Installations de remontées mécaniques

Une étude pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye a fait l'objet d'un préavis (No 09/2019, adopté le 17 juin 2019). La mise en conformité du couvert, l'assainissement de lieu de stockage et de transfert du carburant ont fait l'objet d'une enquête publique. Les travaux seront entrepris au printemps 2020.

Le télésiège « Poma » a été mis hors service, ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur. Le coût des travaux de sa mise en conformité est estimé à CHF 306'000.00. Le futur de ce télésiège serait alors conditionné à un bilan sur l'attrait de notre domaine skiable, après quelques années d'exploitation sans ce télésiège.

- Eclairage public

Dans sa séance du 29 avril 2019, le Conseil communal adoptait le préavis No 05/2019 lié au renouvellement et à l'extension de l'éclairage public situé le long de l'avenue de Chillon. Ces travaux ont été réalisés en parallèle avec la réfection de la RC 780 (préavis No 11/2018).

L'éclairage des passages sous voie de la Veraye et à la hauteur de la rue Bonivard No 4 a été changé. Des LED ont remplacé les tubes néon.

Convention du 21 décembre 1988 : le 21 janvier, la Municipalité a décidé d'adopter à la convention de base d'entretien de l'éclairage public, un avenant clarificateur qui complète les prestations de la Romande Energie Services SA. Cet arrangement a été conclu sur une période de 10 ans au tarif unitaire de CHF 86.00 par source lumineuse.

Au surplus, nous rappelons que l'entretien courant pour l'éclairage public est conclu avec la Romande Energie SA.

7. TRANSPORTS

- CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le Léman)

Nous mettons à disposition de notre population des cartes journalières 1^{ère} classe adulte pour le prix de CHF 45.00 et pour les détenteurs d'un abonnement demi-tarif ainsi que pour les enfants au prix de CHF 22.50.

En 2019, 13 plein-tarifs et 37 demi-tarifs ont été vendus au greffe (contre 7 plein-tarifs et 37 demi-tarifs en 2018). Pour rappel, la CGN ne reverse aucune commission aux Communes.

- Bus du Petit Prince

Pour l'année 2019, le nombre de billets vendus est en baisse par rapport à 2018, soit 411 billets de moins. Il y a eu 8'765 billets vendus à CHF 5.00 (contre 9'176 en 2018, 7'627 en 2017, 7'938 en 2016, 4'926 en 2015, 5'345 en 2014 et 5'026 en 2013), dont 551 billets par SMS, ce qui représente 6.2% du total.

Pour rappel, cette participation est calculée selon la population pondérée, soit le nombre d'habitants (884 au 31 décembre 2018) et le coefficient de desserte (0.75 pour Veytaux).

- Bus du Marché

Les horaires en 2019 sont restés inchangés par rapport à 2018, soit tous les vendredis matins :

Trajet aller :

08h55	Collonge-Chantemerle
08h56	Collonge-Veraye
08h57	Veytaux-Place du Village

Trajet retour :

11h10	Montreux-Place du Marché
11h16	Collonge-Chantemerle
11h18	Collonge-Veraye



Le prix de la course reste également inchangé, soit CHF 3.00 (CHF 2.20 avec le demi-tarif CFF). Le montant de la course, facturé par les VMCV est resté stable, soit CHF 138.00 HT/course/semaine.

	2019	2018	2017
Nombre d'utilisateurs total	176	217	424
Nb d'utilisateurs pour trajet « aller »	93	100	185
Nb d'utilisateurs pour trajet « retour »	83	117	239
Coût total par utilisateur en CHF	44.03	35.71	18.28
Solde TTC à charge de la Commune en CHF	3'875.04	3'875.04	3'875.04

- **Cartes journalières CFF**

Sur la base de la convention signée le 14 décembre 2012 avec la Commune de Montreux, la Commune de Veytaux met à disposition de ses habitants des cartes journalières vendues par Montreux-Vevey Tourisme. Les frais d'acquisition et de gestion administrative des cinq journalières sont pris en charge par les Communes de Veytaux pour 1/5^{ème} et Montreux pour 4/5^{ème}.

En 2019, la participation à perte pour la Commune de Veytaux s'élève à CHF 2'779.00, contre CHF 2'401.00 en 2018. Ce qui représente le 1/5^{ème} du montant entre les achats et les ventes de cartes sur la totalité des cartes mises à disposition pour les Communes de Veytaux et Montreux. La hausse du déficit de ces deux dernières années est due à une augmentation du prix d'achat des cartes et la stagnation du prix de vente à CHF 45.00.

- **Etude de fusion des transports publics VMCV et MVR (Transports Montreux-Vevey-Riviera)**

Le projet de fusion des entreprises Montreux-Vevey-Riviera Transports SA (transports par rail) et VMCV SA (transports par route) a débuté en 2013.

La Conférence Régionale des Transports Publics Riviera, composée d'un représentant politique par Commune, d'un représentant pour chaque entreprise de transports, de deux représentants du Canton et d'un représentant de la CORAT, a été constituée en date du 30 janvier 2018.

Les principaux objectifs de la Conférence sont les suivants :

- poursuivre les réflexions sur le rapprochement des entreprises de transports publics ;
- coordonner les besoins avec les aspects économiques et techniques ;
- être l'interlocuteur du Canton et de la Confédération.

- **Transports publics VMCV SA (VMCV)**

Le Conseil d'administration doit faire face à l'évolution des prestations suivantes de l'entreprise, qui ont été mal anticipées :

- renouvellement de la billetterie (en cours) ;
- renouvellement des anciens bus ;
- renouvellement des trolleybus ;
- prolongation de la ligne 201 (Vevey – Villeneuve) jusqu'au nouvel Hôpital Riviera-Chablais (HRC) ;
- progression des voyageurs ;



- engagement de chauffeurs supplémentaires.

En fin d'année 2019 seulement, comme pour de nombreuses Municipalités de la Riviera et celles du Haut-Lac, c'est avec surprise et incompréhension que la Municipalité a été informée des montants importants à intégrer dans le budget communal 2020 qui sont consécutifs, pour l'essentiel, à la prolongation de la ligne 201, pour la desserte en transports publics du nouvel Hôpital Riviera-Chablais (HRC).

Même si l'intention de prolonger la ligne était connue depuis plusieurs années, sa mise en œuvre n'a pas été décidée avec la transparence nécessaire. Les conséquences financières sur les Communes territoriales de l'ensemble de la ligne 201 n'étaient pas connues et, au moment où cette prolongation a été décidée, rien ne permettait d'anticiper de tels montants d'une part, leur facturation aux Communes d'autre part.

Le Conseil d'État a été sollicité afin qu'une décision rapide soit prise pour que la répartition du déficit soit revue ; car l'argumentation selon laquelle – pour justifier les modalités de prise en charge du déficit d'exploitation – cette ligne se trouve en zone urbaine, et non en zone régionale, ne tient pas compte de la réalité géographique, sociale et financière de la région.

D'ailleurs, le Canton lui-même considère cette ligne comme desservant deux bassins différents de trafic régional. Il semblerait, par exemple, naturel de considérer que la portion de ligne entre Veytaux et Rennaz relève du trafic régional, quitte à scinder formellement la ligne en deux.

La ligne 201 a connu une forte augmentation de la fréquentation en 2019, due principalement à la Fête des Vignerons (FeVi), qui s'explique par :

- la gratuité durant la FeVi (les Communes riveraines de la ligne 201, sauf peut être la Commune de Vevey, n'ont pas participé à la prise en charge de cette gratuité) ;
- l'axe fort durant toute la FeVi ;
- la suppression durant toute l'année du stationnement sur la Place du Marché à Vevey.

En 2019, 5'773'543 voyageurs ont emprunté la ligne 201, ce qui représente une augmentation de 5.68%. Si nous comparons les 4 semaines de la FeVi, à la même période (4 semaines) en 2018, cela représente une augmentation de 222'344 voyageurs.



- **Journée de la mobilité 2019**

Les Communes de Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Veytaux et Villeneuve ont organisé le samedi 7 septembre un événement durant lequel tout un chacun a été invité à parcourir un itinéraire partant soit de Vevey ou La Tour-de-Peilz, soit de Villeneuve ou Veytaux pour rejoindre Montreux par le moyen de mobilité douce choisi. Un point de rencontre au Centre des Congrès a rassemblé les participants avec discours / apéro / musique. Une table ronde a suivi avec différentes personnalités romandes (sportives / scientifiques / politiques) sur le thème des mobilités douces et des aménagements pour les pratiquer. L'objectif était de sensibiliser un large public et en particulier les élus des corps délibérants, sur la nécessité de planifier et réaliser des aménagements urbains favorables à ces mobilités douces.



- **Semaine européenne de la mobilité**

A l'instar des années précédentes, notre Commune a participé à la semaine européenne de la mobilité qui s'est déroulée du 16 au 22 septembre 2019. Alors que les précédentes campagnes étaient orientées sur la mobilité pendulaire, le Canton a souhaité en 2019 inciter et sensibiliser à l'utilisation des transports publics pour les déplacements de loisirs.

8. ECOLES – INSTRUCTION PUBLIQUE

8.1 Etablissement primaire et secondaire de Montreux-Est

Dans le Canton de Vaud, l'école obligatoire se déroule sur onze années d'études partagées en deux degrés : le degré primaire et le degré secondaire I. Le degré primaire dure huit années partagées en deux cycles de 4 ans, nommés premier cycle primaire (cycle 1) et deuxième cycle primaire (cycle 2). Le degré secondaire I (cycle 3), d'une durée de 3 ans, aboutit à un certificat de fin d'études secondaires marquant l'achèvement de la scolarité obligatoire. Conformément à la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), les enfants font leur entrée à l'école obligatoire à l'âge de 4 ans révolus au 31 juillet.

Le fonctionnement pédagogique et organisationnel de l'école vaudoise en matière d'enseignement, de grille-horaire ou de programme scolaire est placé sous la responsabilité cantonale via le DFJC (Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture). Seules les activités extra-scolaires (activités culturelles ou sportives, camps par exemple), l'encadrement en dehors des cours (devoirs surveillés, restaurant ou accueil de midi) et la logistique (gestion des bâtiments, transports des élèves) sont de compétence communale. Ce rapport ne présentera donc que les tâches relevant exclusivement de la responsabilité des Communes.

- **Répartition des élèves de Veytaux**

Les élèves de 1P et 2P sont accueillis au collège de Veytaux en 1 seule classe, dédoublée avec assistanat. Cette classe est composée de 21 élèves (18 en 2018) (11 sont de Veytaux, 10 de Territet).

De plus, 52 élèves (55 en 2018) sont enclassés au sein des collèges Gare 33, Etraz et Collonge.

- **Direction et secrétariat**

Le Directeur, les enseignants et le personnel administratif (sauf les apprentis) sont des collaborateurs cantonaux.

- **Transports scolaires**

Le déplacement des élèves, dont le trajet à pied entre leur domicile et l'école est supérieur à 2,5 km, est assuré par les entreprises de transports publics.

31 abonnements (39 en 2018) ont été délivrés à des élèves de Veytaux.

Des transports VMCV sont également organisés pour les activités sportives au stade de la Saussaz, à la piscine de la Maladaire et pour les leçons de gymnastique au Pierrier.

Les élèves, fréquentant la classe officielle de l'enseignement spécialisé, sont transportés en taxis privés de leur domicile au collège d'Etraz et retour. Le coût du transport est pris en charge par le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation).

- **Restaurant scolaire et accueil de midi**

Un restaurant scolaire au collège Gare 33 offre, dès le cycle 7-8, des repas chauds et équilibrés aux élèves qui n'ont pas la possibilité de rentrer à leur domicile à midi. Le prix de l'assiette du jour est fixé à CHF 8.50 à payer au moment de l'inscription.



Notre APEMS (Accueil Pour Ecoliers en Milieu Scolaire) permet de répondre aux besoins des familles dont les parents travaillent. 34 écoliers de Veytaux et de Collonge (de 4 à 8 ans) ont été accueillis en 2019. Ceux de Collonge effectuent les trajets avec une accompagnante. Le même service leur est offert en début d'après-midi pour rejoindre les écoles. Ils prennent le repas et font ensuite des activités (bricolage, jeux, etc.).

Les repas sont labellisés « Fourchette Verte Junior », afin de répondre à des critères de nutrition stricts et sains pour la santé des enfants.

- **Devoirs surveillés**

A l'issue des repas, les élèves peuvent être pris en charge par une structure de devoirs surveillés. Les écoliers ne prenant pas le repas de midi au restaurant scolaire peuvent bénéficier également de cette prestation qui est répétée en fin de journée scolaire pour ceux qui en ont besoin, particulièrement les élèves du primaire. Cette prestation est offerte gratuitement par les Communes de Veytaux et Montreux.

- **Journées de ski**

Réservées aux classes de 5P et 6P, les journées de ski, organisées aux Rochers-de-Naye sur deux jours, permettent aux élèves de se préparer aux camps d'une semaine auxquels ils participeront dès la 6^{ème} année. Onze classes de l'établissement de Montreux-Est en ont bénéficié. Le prix revient moyen par élève et pour les deux jours s'élève à environ CHF 145.00.

Cette activité est entièrement prise en charge par la Commune.

- **Camps**

Toutes les classes de 7P, 8P et 9S HarmoS ont participé à un camp de ski dans les stations des Alpes vaudoises.

14 classes du primaire ont participé à un camp d'automne ou d'été à Leysin, au chalet « Les Esserts ».

Dès 2018, selon la jurisprudence du Tribunal fédéral déjà mentionnée, précisant que le principe de gratuité s'applique également aux camps et sorties scolaires, les Communes ne peuvent plus demander aux parents de contribution financière qui dépasserait les frais leur incombant. Il s'agit principalement de frais de repas et de transport. Cette décision a un impact sur la part de financement à la charge des Communes.

Les activités sportives d'un camp d'hiver sont placées sous la responsabilité d'un chef sportif (maître EPH) secondé par une équipe de moniteurs engagés par les Communes.

- **Activités culturelles**

Différents spectacles et diverses activités sont proposés aux élèves, soit à l'initiative de la direction, soit à celle des enseignants. Ces activités se font en collaboration étroite avec des partenaires culturels locaux ou extérieurs.

Les élèves visitent des expositions, assistent à des spectacles ou participent à des conférences dans le cadre du budget communal attribué à ces activités.



- **Conseillère Ecole-Famille**

Les problématiques soulevées sont les mêmes que les années précédentes : élèves en souffrance dans leur milieu scolaire et familial. Ces demandes proviennent essentiellement des directions d'établissement, des enseignants, des infirmières scolaires et des Services de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire (PPLS), mais aussi d'autres services de la région de manière de plus en plus large (SPJ, Appartenances, CSP, etc.). Chaque établissement dispose de sa conseillère, offrant un suivi plus approfondi et régulier aux familles, celles-ci bénéficiant alors d'un soutien continu et performant.

- **Service de santé scolaire**

Le service de santé scolaire est assuré par deux infirmières en collaboration avec le médecin scolaire. Ce service assure le suivi d'élèves aux besoins de santé particuliers. Il permet aux élèves et à leur famille de parler de leur santé et d'avoir un espace d'écoute et de conseil. Ce service est aussi très actif dans la prévention et la promotion de la santé au quotidien.

- **Service dentaire scolaire**

Les visites de dépistage des caries ont été effectuées par les 7 médecins-dentistes signataires de la convention avec la Commune de Montreux. Une médecin-dentiste de Villeneuve, également signataire de cette convention, applique le tarif dentaire scolaire, mais ne procède pas aux visites de dépistage.

Tous les élèves des classes primaires et secondaires ont été convoqués au cabinet de Rambert, à Clarens ou à celui du collège d'Etraz, à Montreux.

Selon le règlement, les traitements dentaires au bénéfice d'un subside communal doivent être effectués par un médecin-dentiste signataire de la convention avec la Commune de Montreux et les traitements orthodontiques doivent être suivis chez un spécialiste en orthodontie.

Les heures consacrées au dépistage sont comptabilisées et évaluées en points, selon les indications de la Société Suisse d'Odontostomatologie. La valeur du point est de CHF 3.10. Une matinée représente 368 points.

Un nouveau tarif dentaire « Dentotar » est entré en vigueur dès le 1^{er} janvier 2018, sur la base du tarif SSO de 1994, instaurant une augmentation des coûts de 12.5%. Le tarif Dentotar est à ce jour accepté par les assurances accidents, militaires et invalidités, la plupart des médecins-dentistes appliquent ce tarif. La valeur du point est de CHF 1.00. Une matinée représente 1'283.20 points.

35 matinées ont été consacrées au dépistage des caries. Un médecin-dentiste examine en général 4 classes par matinée.

8.2 CET (Conseil d'Etablissements Montreux-Veytaux)

Le CET a été formé au moment de la disparition des commissions scolaires, pour créer une nouvelle interface indispensable à l'insertion de l'école dans la vie locale. Dans cette perspective, le CET veille à favoriser l'échange d'informations et de propositions entre les autorités locales, la population, les parents, les élèves, les enseignants et le Conseil de direction.

En outre, il permet une collaboration étroite avec le Conseil de direction dans les domaines relevant de la compétence des Communes, en particulier pour la mise en œuvre de décisions touchant à la vie de l'établissement.

- **Rôle du CET**

Régi par la LEO (Loi sur l'Enseignement Obligatoire) et un règlement spécifique, l'un des rôles essentiels du CET est d'appuyer la direction, les enseignants et les autorités dans l'accomplissement de leur mission. Dans cette perspective, il favorise l'échange d'informations et de propositions entre les différents partenaires concernés.



Il peut notamment proposer des mesures en matière de prestations communales, comme les transports, les réfectoires, l'accueil des écoliers ou les devoirs surveillés. Il peut également se prononcer sur les programmes d'activités culturelles et sportives, ou donner un avis quant aux projets de constructions ou transformations de locaux scolaires.

- **Composition du CET**

Représentantes des autorités communales de Veytaux

- Mme Christine CHEVALLEY, Syndique de Veytaux, en charge des écoles, vice-Présidente
- Mme Viviane SCHWEIZER-RONNERSTRÖM, Conseillère communale à Veytaux

Ce Conseil est également composé de :

- représentants des autorités communales de Montreux ;
- représentants des parents d'élèves fréquentant les établissements ;
- représentants des professionnels actifs au sein des établissements ;
- représentants des milieux et organisations concernés par la vie des établissements.

Le CET s'est réuni à trois reprises en 2019. Les plans de mobilité scolaire (PMS) pour le collège de Collonge, ainsi que des recommandations pour le bas de l'avenue Alexandre-Vinet et le haut de l'avenue Mayor-Vautier ont été finalisés.

Le CET a également traité les conséquences de l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 sur la participation des parents aux coûts : annulation de deux dispositions de la loi sur l'école obligatoire du Canton de Thurgovie et des diverses problématiques en lien avec la vie scolaire locale.

8.3 APEMS (Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire) de Veytaux

L'APEMS accueille les élèves des collèges de Veytaux et de Collonge de 12h00 à 14h00, 4 jours par semaine. La Commune de Montreux assure la complète gestion de ce service et applique, pour la Commune de Veytaux également, une facturation des repas selon le revenu des parents. La Commune de Veytaux a décidé de maintenir le prix du repas à CHF 12.50/jour aux enfants veytausiens (quel que soit le revenu des parents) et de leur rembourser la différence, sur présentation des récépissés de paiement.

Sur l'année 2019, la fréquentation de l'APEMS a été de 43% par les écoliers veytausiens et de 57% par les écoliers montreusiens, représentant ainsi 2'342 repas servis en 2019 contre 3'037 en 2018. Cette baisse est liée à une diminution des enfants inscrits à l'accueil de midi.

8.4 REME (Réseau Enfance Montreux & Environs)

Font partie du réseau les Communes de Montreux et de Veytaux, la Fondation d'Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs (FACEME), la Structure d'accueil familial de jour et les Jardins d'enfants de Montreux. Ces deux dernières entités sont entièrement de compétence communale.

Le REME bénéficie des subventions annuelles de la FAJE (Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants) et des Communes de Montreux et de Veytaux, basées sur les données budgétaires de chaque structure et les objectifs annuels de développement du réseau. 8 enfants de Veytaux ont été accueillis dans des structures d'accueil préscolaire qui sont les suivantes : Les Lutins et La Pouponnière à Clarens, Les Moussaillons et La Coccinelle à Montreux, ainsi que Les Lucioles à Chailly.

La structure de coordination d'accueil familial de jour de Montreux et Veytaux compte 62 accueillantes en milieu familial (AMF). Une seule se trouve à Veytaux. 17 enfants de Veytaux ont été placés en accueil familial de jour.



8.5 Halte-Jeux « Le Toboggan »

La halte-jeux de Veytaux accueille les enfants dès 30 mois, trois jours par semaine, les mardis, jeudis et vendredis, de 08h45 à 11h45. Cette structure est purement communale, les horaires d'ouverture ne lui permettant pas de faire partie du REME (Réseau Enfance Montreux et Environs) ; elle ne dépend donc pas de la LAJE (Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants). Il est à relever que cet accueil répond à un réel besoin, notamment en cas de dépannage. Durant l'année 2019, une moyenne de 17 enfants, répartis sur les jours ouvrables, ont bénéficié de cette structure.

Chaque année, au Marché aux fleurs de Veytaux, les responsables de cette structure tiennent un stand de pâtisseries gracieusement fournies par les parents, et proposent également des saucisses grillées. Le bénéfice de cette journée permet de financer diverses activités tout au long de l'année.

Il est à relever également leur collaboration avec les sociétés locales à la cérémonie de hissement du drapeau le 28 septembre, à l'occasion de l'opération « Un drapeau des JOJ2020 dans chaque Commune ».

8.6 Passeport Vacances

Une grande variété d'activités sportives, manuelles et de découvertes sont proposées aux enfants dès 7 ans, domiciliés dans les Communes de Montreux, Veytaux, Villeneuve, Chessel, Noville, Rennaz et Roche. Une prise en charge étendue et par tous les temps est assurée. En effet, même si la météo est mauvaise et l'activité annulée, les enfants peuvent rester au Centre de loisirs Le Point à Montreux. Ils sont encadrés par une équipe de moniteurs enthousiastes et expérimentés qui les accompagnent dans leurs activités, guidés par les membres du Passeport Vacances.

Seuls 6 enfants de Veytaux ont pris part à 16 activités de l'édition 2019.

9. PREVOYANCE ET AIDES SOCIALES

- ARAS Riviera (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)

L'ARAS Riviera est une Association de Communes au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956. Elle est régie par des statuts du 1^{er} janvier 2007.

Les 10 Communes de la Riviera, ainsi que les 4 Communes du Cercle de St-Saphorin, sont membres de l'ARAS Riviera :

- | | |
|---------------------|--------------------------|
| - Blonay | - Montreux |
| - Chardonne | - Puidoux |
| - Chexbres | - St-Légier – La Chiésaz |
| - Corseaux | - St-Saphorin |
| - Corsier-sur-Vevey | - Rivaz |
| - Jongny | - Vevey |
| - La Tour-de-Peilz | - Veytaux |

L'Association a deux buts principaux auxquels les 14 Communes participent :

- l'application de la LASV (Loi sur l'Action Sociale Vaudoise) du 2 décembre 2003 ;
- l'application du RAAS (Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales).

Le CSR (Centre social régional) basé sur 2 sites : Vevey et Montreux, a pour mission de :

- recevoir toute personne désirant une aide, une information ou un conseil et l'orienter, le cas échéant, vers les services compétents ;
- évaluer le droit au RI (Revenu d'insertion) et verser les prestations financières correspondantes ;



- proposer un appui social, c'est-à-dire une aide personnalisée en fonction des besoins du bénéficiaire ;
- soutenir les personnes en difficulté vers une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

Pour notre Commune, une cinquantaine de dossiers ont été traités en 2019.

Les AAS (Agences d'Assurances Sociales) situées sur quatre sites Blonay, Chexbres, La Tour-de-Peilz et Montreux renseignent et orientent les habitants des Communes qui leur sont attachées, pour toutes les questions concernant leurs droits et leurs obligations en matière d'assurances sociales. Il est à relever que notre Commune est rattachée à l'Agence de Montreux.

Le financement des ARAS est cantonal. Seuls les buts optionnels relèvent de choix communaux et sont financés par les Communes membres. Les buts optionnels de l'ARAS Riviera, auxquels toutes les Communes membres participent, sont les suivants :

- Fondation AACTS (Addiction, Action communautaire, Travail social)
- Lire et Ecrire
- Jet Service
- Français en Jeu
- L'Etape
- Coup de Pouce

Il est encore à relever que Mme C. Chevalley, Syndique, préside le Comité de Direction de l'ARAS depuis juillet 2016, lequel a notamment dû faire face à un changement dans la Direction. En effet, Mme Antoinette Haas-Borer a fait valoir son droit à la retraite en septembre. Après une procédure entre une entreprise spécialisée en recrutement de personnel de Direction et le Comité de Direction, c'est Mme Dolores Roncero Chavan, adjointe à la Direction, qui a repris le flambeau avec enthousiasme et dynamisme.

Par ailleurs, quelques réorganisations internes ont été nécessaires permettant d'être toujours plus performants dans l'accueil apporté aux bénéficiaires. De plus, l'année écoulée a aussi permis de finaliser la mise en place de la commission du personnel.

Il est à relever encore la bonne collaboration avec les Associations qui constituent les buts optionnels de l'Association. Celles-ci jouent un rôle essentiel et fournissent un travail très apprécié, nécessaire dans le soutien à nos populations défavorisées.

Enfin, après une expérience lausannoise concluante, la volonté cantonale est d'étendre sur tout le territoire vaudois des UC (Unités Communes) visant à mettre en place un système de collaboration entre les CSR et les ORP (Office régional de placement), afin de réinsérer rapidement et durablement une partie des bénéficiaires RI. Une UC Riviera-Bex est envisagée, et il a été précisé en 2019 qu'elle verrait le jour à Vevey (et non à Montreux). Toutefois, aucune date précise pour sa mise en place n'a été communiquée. Le Comité de Direction suit de près cette organisation.

- ASANTE SANA – Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois

Cette Association a pour mission de fournir des prestations d'aide et de soins à domicile sur le lieu de résidence du client (assistance à domicile), lorsque son état de santé lui fait vivre une situation de dépendance durable ou qu'il a besoin d'un appui momentané.

Elle a été créée en janvier 2010, suite au regroupement sous la même entité des deux Associations existantes du Chablais et de Riviera – Pays-d'Enhaut. ASANTE SANA gère 9 Centres médicaux sociaux (CMS), l'Equipe Mobile de Retour à Domicile, le Groupe Infirmières Petite Enfance, ainsi que le bureau des TMRE (Transports pour Personnes à Mobilité Réduite). Notre Commune est desservie par le CMS de Montreux.

Les CMS évaluent les besoins des clients et assurent à domicile les soins infirmiers nécessaires, par exemple :

- contrôle de santé, prise de tension, prise de sang, glycémie ;



- injections, pansements ;
- gestion des médicaments ;
- suivi de symptômes de santé mentale, tels que des troubles de la mémoire ou des symptômes dépressifs ;
- soins palliatifs (identification et traitement de la douleur), accompagnement en fin de vie ;
- soins techniquement complexes (chimiothérapie, dialyse péritonéale, etc.) ;
- conseils de santé et instruction.

Le nombre de clients a diminué de 1% en 2019 au regard de 2018. Cette diminution est principalement due à la baisse des orientations des patients lors des sorties d'hôpital ainsi que lors du transfert des unités de traitement ambulatoire et des urgences vers ASANTE SANA. La présence des organismes d'aide et de soins privés influe également sur la diminution du nombre d'orientations depuis les hôpitaux et les médecins traitants vers les CMS.

Quant au volume d'heures de prestations, il est à relever que pour la 2^{ème} année consécutive, le profil clinique des nouveaux clients révèle un niveau d'autonomie leur permettant d'assurer les activités de la vie quotidienne. Les efforts fournis par l'ensemble des membres du réseau dans la prévention et l'orientation des bénéficiaires avant une atteinte grave à la santé portent peut-être leurs fruits.

Les collaborateurs-trices de l'Association ont accompagné en 2019 chaque mois plus de 2'780 clients (2'850 en 2018), ce qui correspond à 42'245 visites mensuelles (41'350 en 2018).

- **Service d'aide familiale de Montreux-Veytaux**

Ce service assure la livraison des repas à domicile qui sont unanimement appréciés. Cette prestation contribue au maintien à domicile des bénéficiaires. En 2019, 18'919 (22'665 en 2018) repas ont été livrés à 191 clients (227 en 2018) pour les Communes de Veytaux et Montreux.

Pour notre Commune uniquement, 922 repas ont été livrés à 10 clients.

L'EMS Les Laurelles fournit également des repas chauds à domicile, 7 jours sur 7, à Veytaux et Territet.

- **Entraide montreusienne**

Active depuis plus d'un demi-siècle, l'Entraide montreusienne propose aux habitants de Montreux et Veytaux des transports à but médical aux personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer. Les transports sont assurés par des bénévoles, avec leur voiture privée. Ils reçoivent un défraiement et sont en outre couverts par une assurance RC.

- **Course des Aînés**

Le jeudi 20 juin, 29 aînés, accompagnés de Mme Ch. Chevalley, Syndique, et Mme F. Curchod, collaboratrice administrative, ont pris le car pour se rendre au Laténium qui est le plus grand musée archéologique de Suisse, situé à Hauterive près de Neuchâtel. Après une visite guidée des multiples étapes de l'évolution humaine et un repas partagé sur le site, nos aînés ont pu dans l'après-midi déguster quelques succulents nectars à la Cave des Murailles à Arnex-sur-Orbe. A l'instar des années précédentes, la journée s'est très bien déroulée, dans la joie et la bonne humeur. Il est à relever que cette sortie, tout comme la Fête de Noël, sont des moments d'échanges très appréciés par tous les participants.



- Nonagénaires

Mme Ch. Chevalley, Syndique, et Mme F. Curchod, collaboratrice administrative, ont eu le plaisir de fêter les nonagénaires suivants :

- Mme Andrée Brêchet-Puenzieux

- Madame Madeleine Crisinel

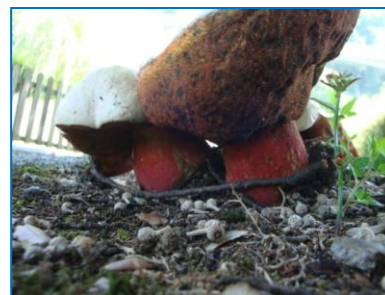
Elles leur ont transmis les vœux les plus chaleureux des autorités pour ce très bel anniversaire et n'ont pas manqué de leur souhaiter une excellente santé pour les années à venir.

10. PARCS ET JARDINS – SERVICES INDUSTRIELS ET ASSAINISSEMENT

10.1 Service de voirie, parcs, espaces verts et conciergerie

Les manifestations du climat et la biodiversité

La modification de nos habitudes de fonctionnement et le changement climatique ont un impact sur l'organisation du service, ce qui nous a aussi fait découvrir quelques curiosités. L'arrêt de l'usage de produits phytosanitaires, combiné à des périodes de cumuls importants de précipitations et à des températures élevées, ont permis l'émergence de beaux spécimens de champignons à quelques pas de la maison de commune. Bolets, amanites et pour couronner le tout, la présence de la mythique salamandre ne sont pas passés inaperçus pour les curieux de nature.



- Voirie

Travaux courants

Comme chaque année, ces tâches consistent dans le nettoyage des trottoirs et des routes, des WC publics, des fontaines, le vidage des poubelles publiques, fauchage des talus et parcelles, l'entretien des câbles et dépotoirs, la réparation des bancs publics, le déneigement et le salage.

A noter que, pour limiter le bruit dans le village, le service avait acquis en 2018 un souffleur électrique pour le nettoyage des rues. Cette année, ledit service, a fait l'acquisition d'une débroussailleuse qui s'adapte à la batterie du souffleur.

Evénements ou implications particulières

Suite au réaménagement de la RC 780, des arrêts de bus ont été déplacés. Le service a participé à la construction d'un abri bus et posé plusieurs bancs. Des massifs d'arbustes et de fleurs ont aussi été créés le long de la route.





Nouvel abri bus « Veytaux Gare » amont



Nouveau massif vers l'arrêt bus « Veytaux Gare » amont, en remplacement de l'ancien arrêt

- Espaces verts

Travaux courants

Là aussi, les tâches se retrouvent chaque année avec l'entretien et la plantation des arbustes, des fleurs en massifs et en bacs, des pelouses, des haies et des arbres.

Evénements ou implications particulières

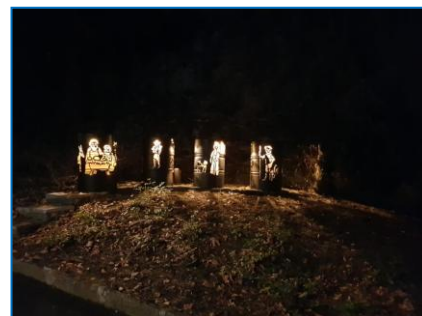
Cette année a vu la poursuite du remplacement des arbres sur les quais. Il a été planté sur le quai de Chillon un chêne, un noyer, un érable, des merisiers et un acajou de Chine à feuillage rose représenté ci-dessous. Le service a proposé une « Pimenterie » devant la maison de commune qui a permis de faire découvrir à la population d'étranges piments et poivrons. L'année s'est terminée avec la confection de photophores géants pour le temps de l'Avent.



Acajou de Chine



« Pimenterie »



Photophores géants

Notre service a également participé à la campagne **1 Tulipe pour la VIE** orchestrée par L'aiMant Rose. Le but de cette action inédite est de rendre hommage aux trop nombreuses victimes du cancer du sein et à leurs proches, tout en sensibilisant la population à cette problématique.

Des tulipes ont été plantées sur la plate-bande qui se trouve à l'intersection de la route de Sonchaux et celle de Bonivard, en respectant la proportion d'**1 tulipe rose pour 7 tulipes blanches** qui symbolise la proportion de femmes hélas touchées par le cancer du sein. Nous souhaitons leur transmettre courage ainsi que confiance et leur montrer qu'elles ne sont pas seules dans cette lutte quotidienne.



Marché aux fleurs

Comme chaque année, cette manifestation printanière, placée sous l'égide de Pro Veytaux, avec la collaboration de la Halte-jeux « Le Toboggan », s'est déroulée en association avec le service de la voirie, espaces verts et conciergerie qui met à disposition de la population tout un choix de plantes de qualité.

10.2 Cimetière

Travaux courants

Différents travaux du service sont liés à notre cimetière communal, comme la creuse de nouvelles tombes, les inhumations, l'entretien des tombes sous contrat, la gestion administrative et bien évidemment son entretien général.

10.3 Vigne communale

Sous la direction de notre vigneron-tâcheron, M. V. Rossier, l'équipe de la voirie, espaces verts et conciergerie a procédé aux divers travaux d'entretien de la vigne (taille, palissage, ébourgeonnage, effeuilles, cisailage, traitements). La récolte a été excellente, avec 450 kg de raisin sondés à 95° Oechsle.

10.4 Gestion des déchets

Quelques quantités

Types de déchets	Quantités	Kg p/hab	Traitement	Transporteur
Ordures ménagères	116.39 to	126.24 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Objets encombrants	32.68 to	35.45 kg	SATOM, Monthey	Commune de Montreux
Déchets compostables	81.82 to	88.74 kg	SATOM, Monthey	Chevalley Transports
Papier + carton	69.71 to	75.60 kg	RETRIPA, Crissier	Commune de Montreux
Verre mélangé	25.08 to	27.20 kg	VALORMAT, Villeneuve	Chevalley Transports
Ferraille	7.13 to	7.73 kg	Birchler, Villeneuve	Commune de Montreux
Huiles usées	0.42 to	0.46 kg	SIGE	Commune de Montreux

Comme dans toutes les Communes, le tri des déchets est compris et suivi par la grande majorité de la population. Quelques personnes, habitantes ou non de la Commune, font toutefois exception à cette attitude responsable et citoyenne, et s'évertuent à ne pas respecter les directives importantes dictées pour le bien de notre planète.

Des progrès ont été notés, en particulier en ce qui concerne le polystyrène qui était systématiquement déposé dans les containers à papier. Mais nous trouvons encore quelques autres déchets dans ces mêmes containers, quelques sacs noirs et déchets en vrac mélangés aux sacs blancs taxés, des sacs plastiques et autres débris déposés dans la benne à déchets verts, des poubelles publiques encombrées de déchets ménagers, etc.



10.5 SIGE (Service Intercommunal de Gestion)

(Tiré du rapport de gestion du SIGE. Ce dernier peut être consulté sur le site <http://www.sige.ch/>)

- Conseil Intercommunal

<u>Délégation</u>	<u>Membres</u>	<u>Suppléants</u>
Fixe	M. Arnaud REY LESCURE	M. Philippe ANDLER
Variable	Mme Aline SANDMEYER M. Jean-Luc PUENZIEUX	Mme Diana HOLLAND Mme Francine JORDAN
Bureau pour 2019	<u>Présidence</u> M. Yves-Laurent Kundert (Montreux)	<u>Vice-présidence</u> M. Bernard Antoine ROUFFAER (Jongny)

Le Conseil intercommunal s'est réuni à quatre reprises durant l'année 2019. La première séance du 14 février 2019 a été fictive.

Lors de la séance du 5 mai 2019, une inquiétude quant aux nombreuses installations de blocs sanitaires et l'afflux massif de visiteurs attendus à la Fête des Vignerons a suscité le dépôt d'une interpellation nommée « Les toilettes de la Fête des Vignerons ».

Le 27 juin 2019, à l'occasion de la dernière séance de la législature 2018-2019, le Conseil intercommunal a adopté le préavis 19/01, relatif aux comptes et au rapport de gestion 2018, et le préavis 19/02, relatif au renouvellement des conduites d'eau potable entre le Ch. de Béranges (La Tour-de-Peilz) et le Ch. de la Tavallaz (Montreux). Suite à la présentation, par le groupe de La Tour-de-Peilz, de la motion intitulée « Analyse d'un potentiel », concernant la consommation électrique sur les sites du SIGE, l'assemblée a accepté à l'unanimité la constitution d'une commission en vue d'étudier le projet. La discussion est nouvellement engagée, via une interpellation, concernant la suppression, dans les statuts et le règlement du Conseil intercommunal, de la notion de « conseiller(ère)s suppléant(e)s », pour déterminer finalement que la révision de ces documents ne fait pas partie des priorités du Comité de direction, pour l'instant. D'autant plus que, dans la pratique, ces éléments ont été bien intégrés et correctement appliqués par les membres du Conseil.

Lors de cette séance, le Comité de direction a également apporté, par écrit, des réponses détaillées à l'interpellation « Les toilettes de la Fête des Vignerons » qui ont satisfait les membres du Conseil intercommunal. Au final, la manifestation s'est très bien déroulée et les installations du SIGE ont pu répondre aux attentes.

Le 12 juillet 2019, M. Yves-Laurent Kundert de Montreux, a pris la présidence du Conseil intercommunal pour l'année 2019-2020.

Le 31 octobre 2019, le Conseil intercommunal s'est à nouveau réuni. A cette occasion, la commission relative à l'étude de la motion « Analyse d'un potentiel » a été nommée.

Le 12 décembre 2019, le Conseil intercommunal a débattu et a approuvé les préavis 19/03 relatif au budget 2020 du SIGE et 19/04 relatif à la construction du réservoir de Sonchaux, au renouvellement de conduites et au renouvellement de la chambre coupe pression de Sonchaux à Veytaux.

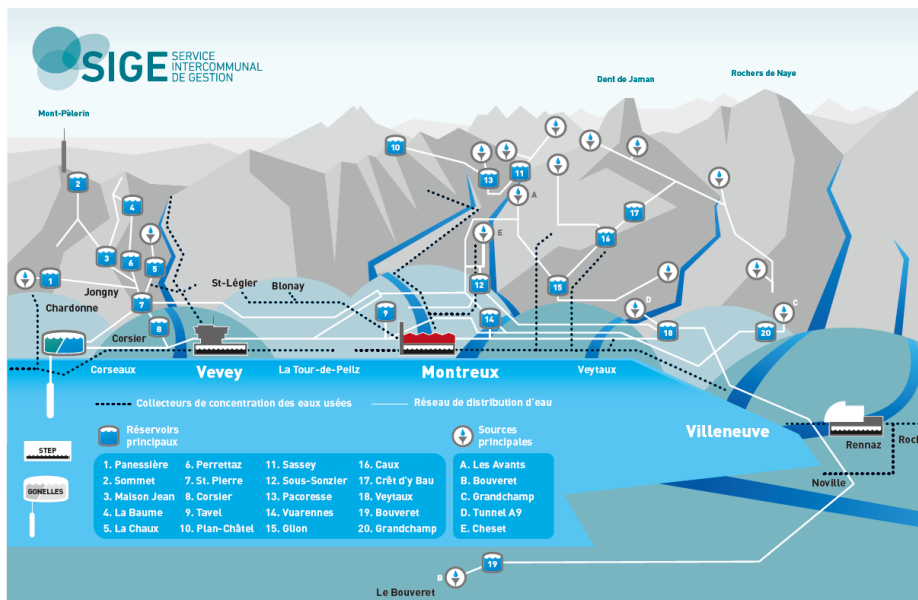
Une nouvelle interpellation a été déposée relative à l'état d'avancement du projet de STEP régionale, à laquelle le Comité de direction a répondu directement.

- Le SIGE (112 collaborateurs)

- fournit et distribue de l'eau de boisson et l'eau nécessaire à la défense incendie aux Communes de Chardonne, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Port-Valais, Vevey et Veytaux ;



- fournit à des tiers, publics ou privés, l'eau de boisson par contrat de droit administratif ou privé ;
- traite les eaux usées des Communes membres du SIGE et d'associations de Communes (Villeneuve, Rennaz, Chessel, Noville et Roche, Communes regroupées au sein d'EUDEHL. Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres, Communes regroupées au sein de l'ACPRS ainsi que la Commune de Châtel-St-Denis) ;
- exploite l'Abattoir public de Clarens, ainsi qu'un centre de collecte des sous-produits animaux (CCSPA) ;
- assure pour le compte des Communes l'exécution de tâches spéciales telles que le nettoyage du lac, le contrôle des citernes et la coordination du transport et de l'évacuation des déchets spéciaux ménagers collectés par les déchetteries.



En chiffres, la distribution de l'eau potable, ce sont

- 8.3 millions m³ livrés en 2019 ;
- 6.5 millions de m³ consommés par les ménages et l'industrie ;
- 71'822 habitants desservis par l'eau du service ;
- près de 40 paramètres de qualité de l'eau potable déterminés en moyenne chaque jour de l'année.

Mais aussi

- 29 sources en service et plus de 3 km de galeries de captage ;
- 355 km de canalisations ;
- 30 réservoirs d'un volume total de 34'402 m³ ;
- 19 stations de pompage ;
- plus de 3'300 vannes réseau (à l'extérieur des ouvrages).

L'assainissement se résume à :

- 16 collecteurs soit 45.6 km sur le réseau de Montreux ;
- 23 collecteurs soit 31.2 km sur le réseau de Vevey ;
- 3 stations d'épuration ayant traité 12.5 millions de m³ d'eaux usées ;
- 19 stations de pompage, 5 stations de relevage ;
- une production de 1.8 millions Nm³ de biogaz.



L'abattoir, ce sont

- plus de 2'100 tonnes de viande préparée à Clarens ;
- plus de 30'000 animaux abattus ;
- près de 131 tonnes de sous-produits animaux traités par le centre de collecte des déchets et sous-produits animaux.

Les fontaines

Les fontaines publiques sont la propriété des Communes. Veytaux en compte 21. Chaque semaine, le SIGE prélève un échantillon sur une sélection de fontaines bien réparties sur le territoire pour surveiller la qualité de l'eau du réseau de distribution.

L'Office cantonal de la consommation rappelle sur son site internet que les fontaines situées sur la voie publique et alimentées par des sources particulières doivent porter un écriteau indiquant « Eau non potable ». Font exception à cette règle, les fontaines alimentées par des sources dotées de zones de protection légalisées dont la qualité de l'eau est régulièrement contrôlée et, bien entendu, les fontaines alimentées par le réseau de distribution public.

Production de biogaz

En matière d'énergies renouvelables au sein du SIGE, la production de biogaz issue du processus de digestion des boues d'épuration est prépondérante.

Pour rappel, le biogaz produit est injecté dans le réseau de gaz naturel après traitement. Ce dernier point, entièrement géré par le distributeur de gaz (Holdigaz), nécessite des installations spécifiques afin que le biogaz produit puisse atteindre une qualité équivalente à celle du gaz naturel. En effet, le biogaz produit par le SIGE contient entre 65 et 75% de méthane et de la vapeur d'eau. La transformation du biogaz en gaz naturel consiste alors à concentrer ce méthane autour de 96 à 97%, à l'assécher puis à l'odoriser avant de pouvoir le délivrer aux consommateurs.

En fonctionnement normal des installations, potentiellement 100% du biogaz peut ainsi être valorisé dans le réseau de la compagnie du gaz. Toutefois des « pertes » sont toujours possibles notamment lors d'intervention de maintenance ou lors de pannes de l'installation de traitement. Depuis ces trois dernières années, les résultats sont stables démontrant ainsi l'atteinte d'un stade optimal (vitesse de croisière) du processus de traitement des boues.

Production d'énergie photovoltaïque

En 2019, la quantité d'énergie produite par le SIGE sur ses 3 sites (La Veyre, St-Pierre, Pierrier) équipés d'installations photovoltaïques, s'élève à 284'837.2 kWh. Ceci équivaut approximativement à la consommation de 81 ménages (calculée sur la base de la consommation d'un ménage moyen de 4 personnes équivalente à 3'500 kWh/an).

Il n'y a eu aucun problème technique sur ces installations en 2019 qui ont ainsi pu donner leur plein potentiel de production en fonction des conditions météorologiques.

Cette autoproduction d'énergie électrique représente en 2019 3.5% de la consommation d'électricité globale du SIGE. Cette proportion est supérieure à la part photovoltaïque dans la consommation électrique de la Suisse qui se situe proche de 3.4%.

Actions de réduction des impacts environnementaux

Plusieurs actions sont menées en permanence par le SIGE avec pour objectif constant de diminuer ses impacts environnementaux.



Dans le cadre de l'amélioration de son efficacité énergétique, le SIGE a poursuivi le remplacement de certains équipements d'origine par d'autres plus modernes et moins gourmands en énergie. Ce principe est déjà mis en œuvre par le service notamment lors de la réhabilitation périodique d'installations. Parmi les éléments les plus significatifs on peut relever :

- le remplacement, durant le mois de novembre des 4 surpresseurs produisant l'air pour le traitement biologique à la STEP de l'Aviron ;
- le remplacement, d'une des deux centrifugeuses servant à la déshydratation des boues d'épuration, sur le site de Roche.

Pour conclure, on peut relever que le SIGE a encore des défis importants à relever notamment en matière énergétique en diminuant sa consommation globale et/ou en augmentant sa production d'énergie verte, là où cela est techniquement et économiquement envisageable. Il démontre toutefois, par ses multiples actions, qu'il recherche l'amélioration constante de ses impacts environnementaux.

- **Unité abattoir public et CCSPA (Centre de collecte des sous-produits animaux)**

Rapport sur le contrôle des viandes

En date du 11 décembre 2019, le Grand Conseil vaudois a approuvé le budget 2020 proposé par le Conseil d'Etat. Par cette approbation, le Parlement a validé la cantonalisation du contrôle des viandes et a abrogé les dispositions du droit cantonal donnant la compétence de ce contrôle aux Communes. Cette décision aura les conséquences suivantes : dès le 1^{er} avril 2020, il y aura un transfert de charge des Communes au Canton. La compétence du contrôle des viandes, et de manière générales des contrôles en abattoir, sera transférée des Communes au Canton et reviendra à la Direction des affaires vétérinaires qui chargera, rémunérera et dirigera des organes de contrôles. Etant donné que le vétérinaire ne sera plus mandaté par le SIGE pour les tâches d'autocontrôle, de formation et de responsable de l'abattoir en matière de protection des animaux, ces tâches incomberaient désormais aux collaborateurs de l'abattoir.

CCSPA (Centre de collecte des sous-produits animaux)

Suite à une non-conformité annoncée par le Canton lors du dernier contrôle effectué, un couvert sur l'entrée du local du CCSPA a été installé en 2019.

La Direction générale des affaires vétérinaires a exécuté un contrôle complet du centre de collecte afin de renouveler l'autorisation d'exploiter. Tout s'étant discuté sans problème, le vétérinaire cantonal a décidé d'autoriser l'exploitation du centre jusqu'au 1^{er} juillet 2029.

La situation de centre collecteur est stable d'année en année et reflète bien le besoin d'un tel outil pour la région.

10.6 Egouts

- Inspectorat de la protection des eaux

Pour mémoire, l'inspectorat de la protection des eaux traite de processus compris dans le volet des tâches spécifiques du SIGE. Son périmètre d'activités s'étend sur les 14 Communes suivantes : Blonay, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, La Tour-de-Peilz, Montreux, Noville, Rivaz, St-Légier-La Chiésaz, Vevey, Veytaux et Roche sur les objets suivants :

- les installations contenant des liquides pouvant polluer les eaux (citernes à mazout, cuves de stockage des stations-service, etc.) ;
- les installations d'assainissement individuel des eaux usées ménagères (par exemple fosses de décantation, mini-stations d'épuration individuelle) ;
- l'évacuation des eaux des garages, places de stationnement extérieures ou parkings souterrains ;



- les installations de prétraitement des eaux usées industrielles (par exemple séparateurs à graisses ou à hydrocarbures) ;
- les installations agricoles (fosses à purin, aires à fumier, silos) ;
- l'évacuation des eaux de chantier (par exemple forages géothermiques, démolitions, centrales à béton) ;
- les piscines et bassins d'agrément.

Un registre de ces installations est tenu à l'aide d'un logiciel ad hoc. Pour l'ensemble des Communes territoriales, cela représente 7'319 objets actifs dans la base de données.

Parallèlement à cela, en accord avec les dispositifs légaux, réglementaires et techniques en vigueur en matière de protection des eaux, l'inspecteurat s'est déterminé sur 195 (153 en 2018) dossiers d'enquête pour l'obtention des permis de construire. Cette augmentation substantielle par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la Fête des Vignerons, dans le cadre de la mise à l'enquête de travaux temporaires.

L'un des points importants pour garantir que les exigences en matière de protection des eaux sont bien respectées est la réception des installations. Pour se faire, l'inspecteurat participe aux commissions techniques ou de salubrité des Communes en vue de la délivrance des permis d'utiliser ou d'habiter. D'autre part, un suivi constant des installations et des principaux chantiers en cours de la région est primordial, notamment en vue de préserver, autant que faire se peut, les collecteurs communaux et intercommunaux, de même que le milieu naturel.

- **Assainissement des eaux usées – Valeurs communales**

Au 31 décembre 2019, la valeur du collecteur à l'actif du bilan des comptes communaux s'élève à CHF 1.00. Conformément aux directives sur les financements spéciaux (recettes affectées), l'excédent des recettes de la section « 46 réseaux d'égouts, d'épuration » de CHF 52'227.90 a été attribué au fonds de réserve « 9280.46 réserve égouts » qui s'élève à CHF 648'821.42 au 31 décembre 2019.

Le prélèvement pour couvrir les dépenses liées aux travaux de réaménagement de la RC 780 (partie égouts) sera effectué en 2020, lorsque nous aurons reçu toutes les subventions et que le compte sera bouclé.

11. SECURITE

(Tiré du rapport de gestion de l'ASR. Ce dernier peut être consulté sur le site (<http://www.securite-riviera.ch>))

11.1 ASR (Association Sécurité Riviera)

Pour rappel, l'ASR regroupe les différents services assurant la sécurité des 10 Communes de la Riviera (et de celles du Pays-d'Enhaut en ce qui concerne la Protection Civile). Il s'agit donc :

- du corps de Police avec le Cdt R. Melikian à sa tête qui comprend Police Riviera, les Répondants de Proximité (Sgtn Progin pour Veytaux) et les Services de Prévention ;
- d'Ambulance Riviera dont le responsable d'exploitation est M. M. François ;
- du SDIS Riviera mené par le Cap L. Quillet, en remplacement du Major C. Fagherazzi, décédé le 17 avril 2019 ;
- de la Protection Civile commandée par le Maj F. Fleuti ;
- des services généraux, dirigés par M. S. Piu, avec l'Unité Technique Logistique et Informatique (UTLI), les Amendes d'ordre et la Commission de police, la Police du commerce, la Signalisation, l'Office du stationnement, la Communication et les Relations publiques ;



- Sans oublier la Direction avec à sa tête, M. F. Pilloud, Directeur, qui regroupe le service des RH (Ressources Humaines), les finances, le Secrétariat, la Chancellerie.

Vous trouverez, ci-après, le message du CoDir (Comité de Direction) (composé du Municipal en charge de la sécurité de chaque Commune), celui du Directeur et quelques éléments statistiques permettant de situer la Commune de Veytaux au sein de l'ASR et d'effectuer quelques comparaisons avec les autres Communes de la Riviera.

11.1.1 Mot du Comité de direction

(la Commune de Veytaux est représentée par M. Arnaud Rey Lescure, Conseiller municipal)

L'année 2019 a été particulièrement éprouvante et tout à fait exceptionnelle pour l'Association Sécurité Riviera.

La disparition du Commandant du SDIS, tout d'abord, a été un événement marquant qui a plongé l'organisation du service dans un certain désarroi.

Le nombre et l'ampleur des manifestations qui se sont déroulées sur notre territoire ensuite. En effet, outre les nombreux et habituels grands rassemblements, les services de l'ASR ont dû faire face à des événements plutôt inédits, nécessitant des besoins sécuritaires accrus et hors du commun. Nous pouvons citer entre autres la Fête des Vignerons, pour laquelle l'ASR a été engagée au travers de tous ses services ; nous avons pu bénéficier de collaborations étroites avec d'autres services communaux de la Riviera, mais aussi et bien entendu de renforts bienvenus d'autres régions du Canton dans différents domaines. Cette manifestation hors du commun a permis aussi de renforcer nos liens avec des services sécuritaires cantonaux. Les remerciements appuyés du Comité de direction vont à toutes ces institutions, mais bien évidemment à toutes les femmes et les hommes qui en font partie et qui nous ont soutenus.

Outre ces surcharges opérationnelles inédites, les services de l'ASR ont accompli les missions de base qui sont les leurs, afin de répondre au mieux aux attentes des Communes-membres, et aux travers d'elles, de la population résidente ou de passage dans notre région.

Notre Association a continué à travailler sur la politique des ressources humaines, vaste chantier qui a débuté en 2019 déjà et qui comprend notamment la revalorisation et la réflexion sur la cohérence transversale du positionnement des fonctions, mais aussi des éléments liés au renforcement de l'ADN et des valeurs de notre organisation. Ces réflexions et ces réformes se mènent en relation étroite avec une Délégation du personnel en cherchant avec la Direction des solutions consensuelles bénéfiques à tous.

Notre efficace équipe de direction partage désormais régulièrement les défis opérationnels des différents services qui la composent, et peut ainsi trouver les solutions adéquates pour répondre aux attentes des organisateurs d'événements et des Communes.

L'étroite collaboration avec les Communes-membres implique que nous puissions répondre à des questionnements politiques comme la clé de répartition des coûts ou la couverture des services d'urgences pré-hospitalières par exemple. A l'inverse, ces mêmes Communes devraient entendre nos besoins et nous aider à trouver des solutions comme dans le cas du futur redéploiement de nos services sur la Riviera.

Le CoDir, au travers de ce message, tient à remercier tout particulièrement les Conseillères et Conseillers de notre Conseil intercommunal, avec en tête son Président, ainsi que sa Secrétaire, et les membres de la Commission de Gestion.

- Le CoDir a tenu 14 séances et validé 90 propositions ;
- Les membres du bureau du CoDir ont tenu 8 séances.



Vous trouverez ci-après quelques propositions validées :

- il a approuvé les différentes conventions de la Fête des Vignerons et a chargé la Direction du suivi du dossier en partenariat avec les services cantonaux ;
- il a avalisé le principe d'octroyer des facilités de stationnement aux entreprises actives dans le domaine des prestations d'aide médicale à domicile et de proposer aux Municipalités de Blonay, Corseaux, Corsier, La Tour-de-Peilz, Montreux, Saint-Légier et Vevey de délivrer une autorisation de stationner sous l'égide de l'ASR, pour un montant actuel de CHF 520.00 par année. Il a chargé les Services généraux, Offices de stationnement, d'assurer le suivi;
- sous réserve de l'approbation des 10 Municipalités de l'ASR, il a accepté la modification de l'article 3 des Prescriptions relatives aux heures d'ouverture des établissements et au tarif des taxes de prolongation ;
- il a confié un mandat spécifique au Professeur Nils Soguel de l'IDHEAP, afin d'analyser la clé de répartition des charges et d'éclairer les futures décisions politiques ;
- il a accepté le concept proposé, à savoir, l'organisation d'une journée de reconnaissance visant à remercier le personnel pour l'investissement extraordinaire consenti durant les différentes manifestations, dont la Fête des Vignerons, et favoriser le développement de la culture d'entreprise, notamment la cohésion et l'esprit d'équipe ;
- il a réitéré la demande à l'organisateur de la Fête des Vignerons consistant à s'acquitter des acomptes liés aux conventions bipartites et aux frais de permis temporaires, avant d'amorcer les négociations, de solliciter la présentation des comptes et résultats provisoires de la Fête de Vignerons afin d'éclairer objectivement ses décisions et d'assurer la coordination avec le Conseil d'Etat, puis de soumettre un préavis circonstancié au Conseil intercommunal en réponse à la motion déposée par Monsieur John Grandchamp et consorts ;
- il a validé la progression de l'ensemble des fonctions de l'ASR sur 26 ans au lieu de 20 ans, ainsi que les adaptations salariales de l'ensemble des fonctions de l'ASR au 1^{er} janvier 2020 (sauf celles liées à des projets ou GT).

Le Comité de direction ne pouvait terminer ces quelques mots sans remercier chaleureusement une fois encore les collaboratrices et collaborateurs de l'ASR, mais aussi les volontaires, les astreintes et les astreints, tout grade et toute fonction confondus, pour les prestations qu'ils délivrent 24 heures sur 24 à l'ensemble de notre population. Le CoDir salue leur professionnalisme, leurs compétences et leur disponibilité. Grâce à leur travail et leur présence, le sentiment de sécurité est bien présent sur la Riviera ; il fait partie intégrante d'un « vivre ensemble » qu'il est bon de relever, à l'heure où l'individualisme a tendance à prédominer.

11.1.2 Composition du Conseil intercommunal (organe délibérant)

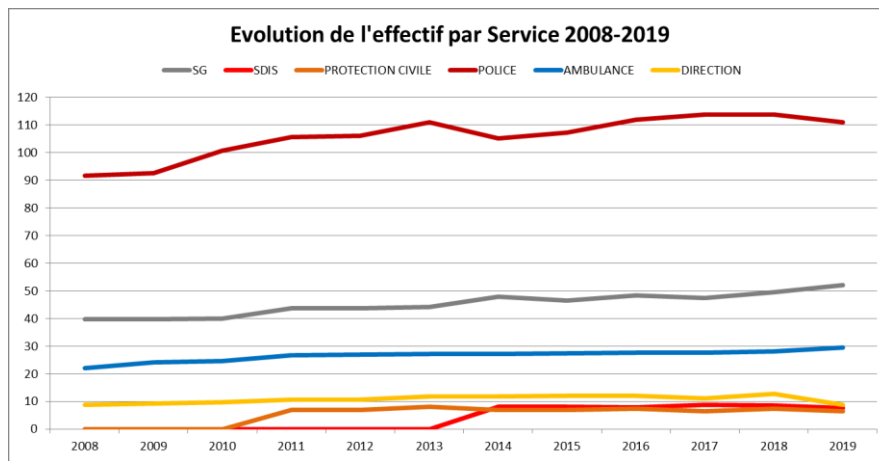
Législature 2016-2021 (situation au 31.12.2019)

Représentants de Veytaux	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal
	M.	John GRANDCHAMP, Conseiller communal
	M.	Alexandre KOSCHEVNIKOV, Conseiller communal

11.1.3 Composition de la Commission de gestion

Membre	M.	John GRANDCHAMP, Conseiller communal
Suppléant	M.	Philippe ANDLER, Conseiller municipal



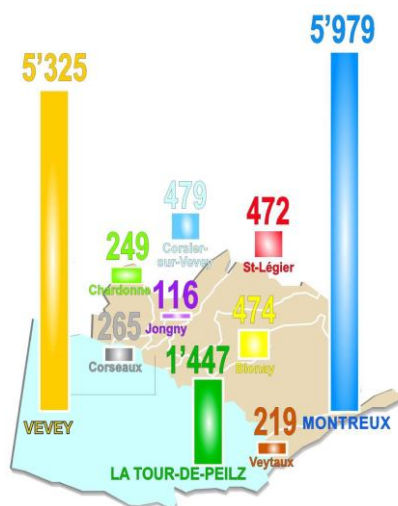


11.2 Police Riviera

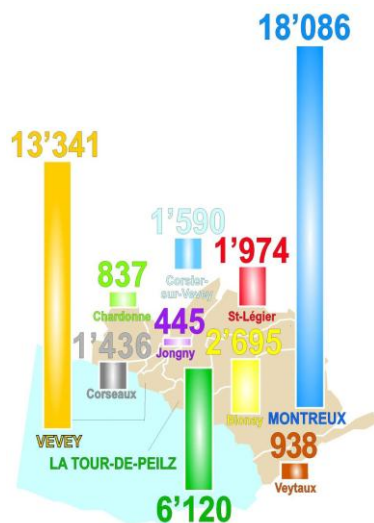
La baisse du nombre de délits se confirme toujours en 2016, 2017, 2018 et 2019. La légère baisse du nombre d'interventions de Police Riviera entre 2018 et 2019 trouve notamment son explication au travers de l'important déploiement sécuritaire durant la Fête des Vignerons. De nombreuses manifestations, dont bien évidemment la Fête des Vignerons en juillet-août, ont marqué une année particulièrement intense et chargée.

Il s'agit de relever l'excellente collaboration avec la Police cantonale ainsi qu'avec nos nombreux partenaires, sans lesquels les actions de Police Riviera n'auraient pas eu la même portée, ni la même efficacité.

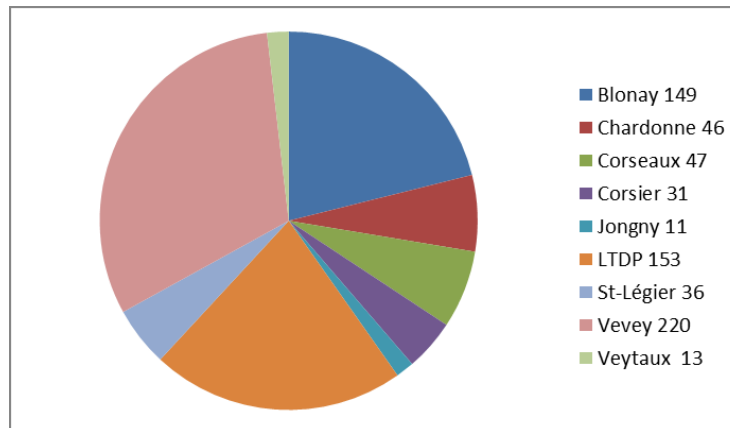
Total des interventions réactives : 15'025
15'984 en 2018



Total des actions proactives : 47'462
48'715 en 2018

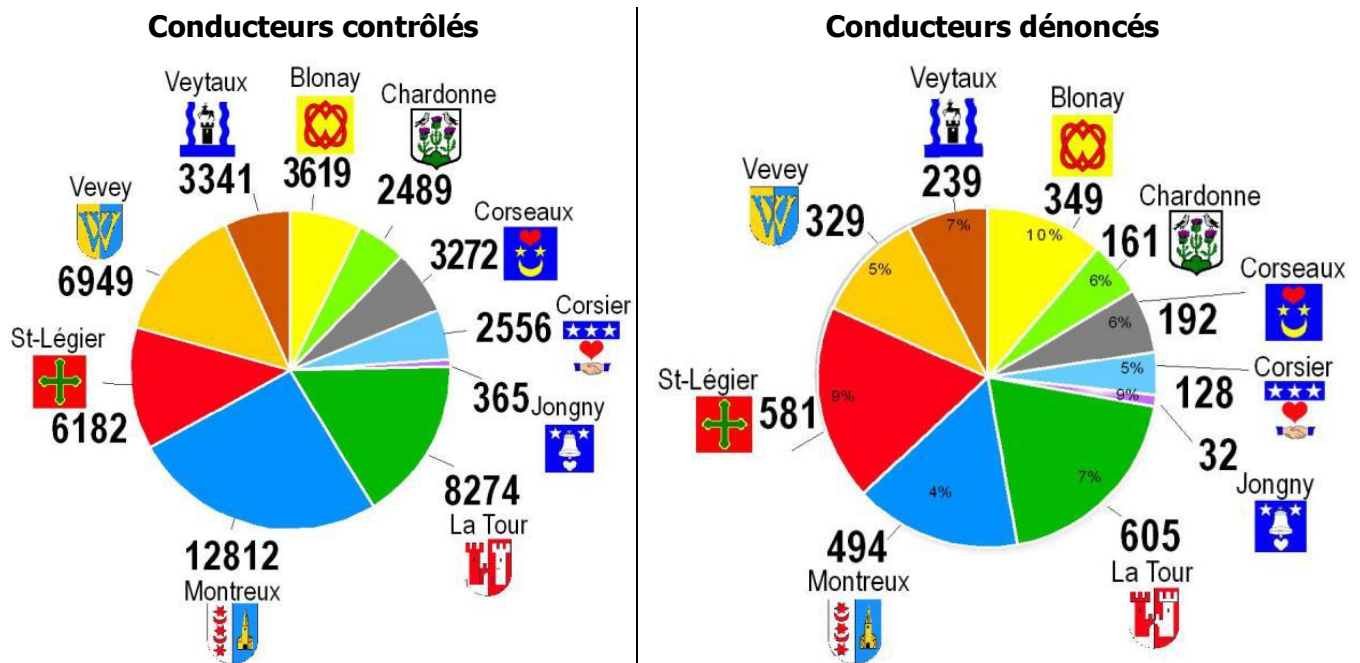


Manifestations sur le territoire de l'ASR (sans Montreux)



Actions de prévention

Contrôles radars mobiles « ESO »



Le tableau ci-dessous concerne la totalité des amendes infligées en 2019

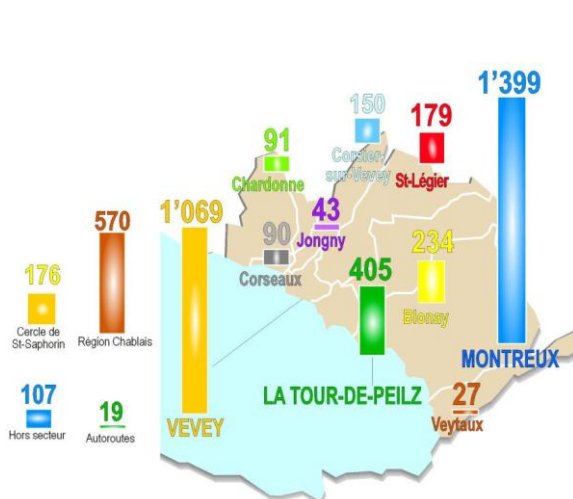
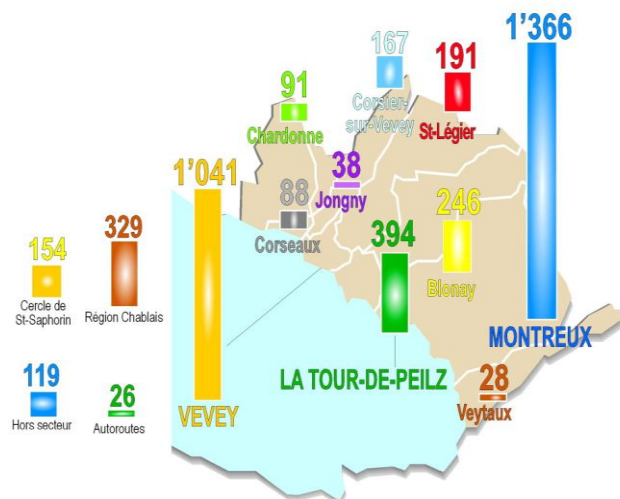
	Blonay	Chardonne	Corseaux	Corsier	Jongny	La Tour-de-Paléz	Montreux	St-Légier	Vevey	Veytaux	Total
Amendes	1'465	201	1'221	378	54	5'422	40'777	1'308	31'929	804	83'557
Domaine privé	25	118	11	61	0	160	917	65	735	35	2'127
Radars sans poste	493	158	184	468	54	648	602	624	317	293	3'839
Règlement police	23	3	5	15	3	32	247	4	287	7	628
SAT - Feux/Radar	0	0	0	0	1'015	0	3'688	0	0	0	4'683
Stup	2	0	3	2	0	24	62	0	72	0	165
Total	2'008	480	1'424	920	1'126	6'286	46'273	2'001	33'340	1'139	94'997



11.3 Ambulance Riviera

Total 2018 : 4'278

Total 2019 : 4'559



11.3.1 Adaptations opérationnelles

En prévision de l'ouverture de l'Hôpital Riviera-Chablais à Rennaz, la DGS a pris la décision de renforcer les moyens opérationnels. Dès le mois d'octobre 2019, un concept répondant à la terminologie internationale de « Rapid Responder » a été mis en fonction. Doté d'un véhicule léger et d'un équipement complet pour délivrer des soins d'urgence avancés, un ambulancier est à la disposition du 144, 8 heures par jour, 365 jours par année. Le Rapid Responder est engagé si toutes les ambulances sont occupées, ou si la centrale 144 estime qu'il peut atteindre le patient plus rapidement qu'une ambulance, notamment de par sa position géographique au moment de l'alarme.



Dépourvu de capacité de transport, ce moyen est systématiquement rejoint par une ambulance s'il est décidé que le patient doit être acheminé en milieu hospitalier. L'ambulancier Rapid Responder peut engager des renforts, annuler des renforts, ou encore modifier la priorité de la mission (passage de P1 en P2 par exemple, en fonction de la gravité de l'atteinte du patient).

Le concept étant inaugural en Suisse romande, le Rapid Responder est en phase test pour une période de 12 mois. Divers paramètres destinés à mesurer son activité et sa plus-value sont récoltés et analysés, en collaboration avec le 144 et la DGS.

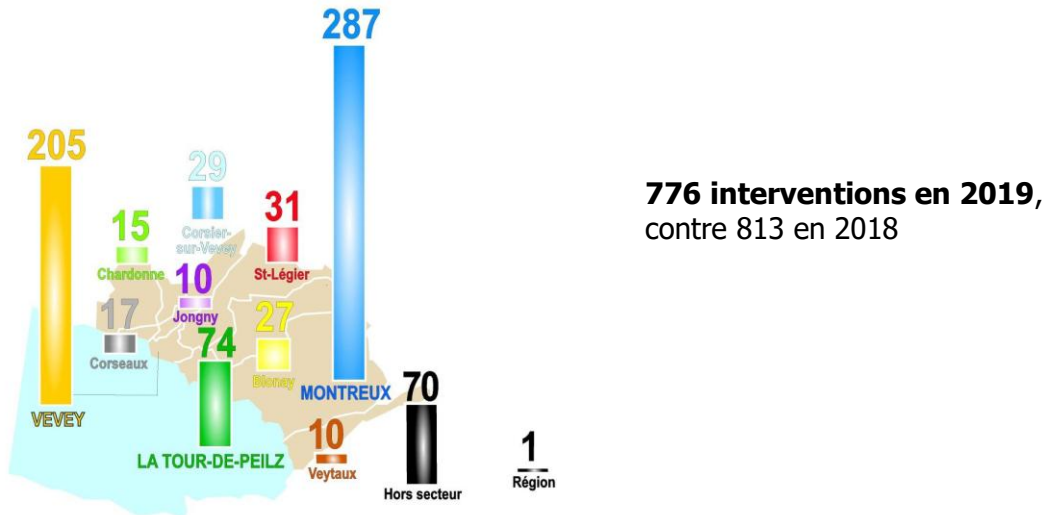
Dans l'objectif de coordonner au mieux les différents équipages des ambulances et du Rapid Responder, de nouveaux horaires ont été introduits à l'automne 2019. Cette répartition a été définie en fonction d'éléments statistiques, principalement le nombre de missions par année et par tranche de 60 minutes. La cible est d'aligner le plus de ressources possible, aux moments où la charge opérationnelle est la plus intense. En fonction des résultats de cette nouvelle organisation, des adaptations pourront y être apportées : augmentation de la plage horaire du Rapid Responder, déplacement ou augmentation de la plage de la 3^{ème} ambulance, pour ne citer que deux exemples.



Suite à la décision de l'Etat d'équiper Police Riviera de défibrillateurs dès le 1^{er} mars 2019, les instructeurs ont été sollicités pour former les policiers à ce nouvel appareil.

Rappelons que les équipes policières amenées à répondre en premier échelon à des arrêts cardiaques reçoivent leurs missions du 117, sur demande du 144. Ils entament les gestes de réanimation et mettent en place leur défibrillateur. A ce titre, ils répondent en qualité de First Responder, appellation qui, tout comme celle du Rapid Responder précédemment décrit, correspond à une terminologie internationale. Les policiers intervenant comme First Responder sont systématiquement rejoints par un équipage ambulancier.

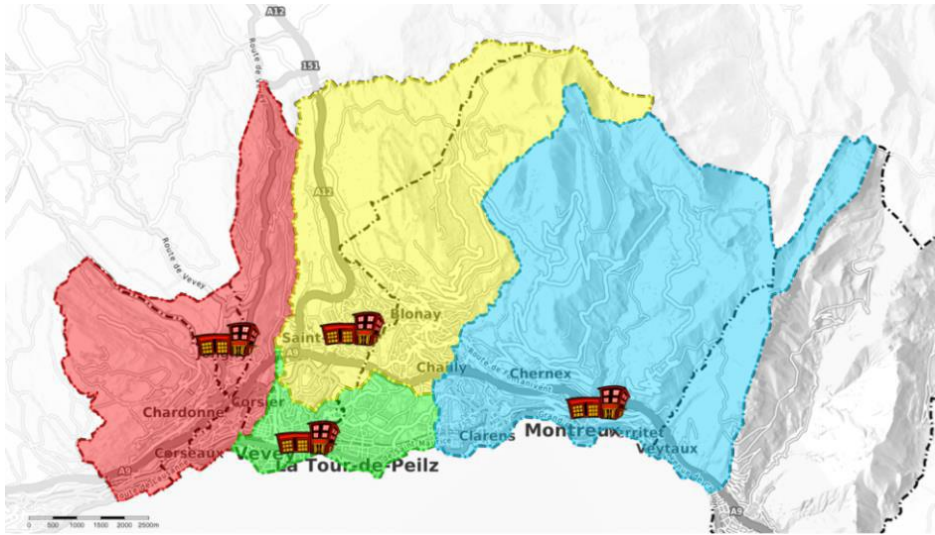
11.4 SDIS Riviera (Service de défense contre l'incendie et de secours)



La région est couverte, au chapitre opérationnel, par 4 sites de premières interventions localisés à Vevey, Montreux, St-Légier et Jongny. Les catégories fixées par l'ECA déterminent le type de moyens mis à disposition pour les casernes, respectivement les missions supplémentaires confiées aux différents sites.

Ainsi, toutes les casernes ont la compétence pour les missions de base que sont : la lutte contre le feu, le sauvetage, la lutte contre les éléments naturels et la lutte contre les événements ABC pour les deux premières phases d'interventions. La caserne de Vevey se voit confier des missions complémentaires, telles que la lutte contre les événements biologiques, chimiques, les hydrocarbures pour toutes les phases d'intervention dans ce domaine, mais également des missions de secours routier. Concernant la caserne de Montreux, en plus des missions de base, elle a pour compétence les missions pour le secours routier, l'appui avec des moyens lourds en cas d'incendies importants, notamment avec des moyens spécifiques de ventilation, et dispose également d'un véhicule de transmission régional engagé lors de toutes situations importantes dans l'Est du Canton.





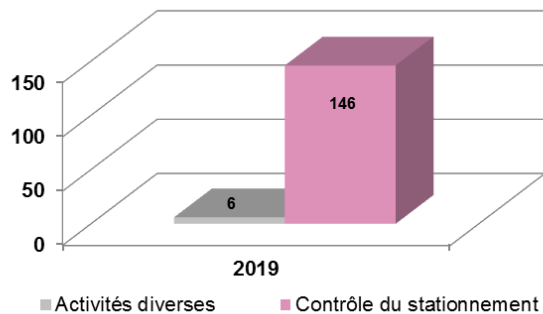
Cartographie des secteurs d'interventions

- Stationnement sur la Commune de Veytaux

Le 18 mars, le Conseil communal adoptait le règlement sur le stationnement de la Commune de Veytaux (préavis No 02/2019). Le 1^{er} juillet, cette nouvelle procédure est entrée en vigueur, elle a permis d'éliminer le stationnement des voitures « ventouses », offrant ainsi à la population veytausienne un plus grand nombre de places de stationnement dans le village. Il a toutefois fallu quelques mois aux veytausiens pour s'habituer à ce changement.

Du 1^{er} juillet au 31 décembre, 144 autorisations ont été délivrées. Nous rappelons que le prix de l'autorisation annuelle pour résident est fixé à CHF 150.00, et CHF 120.00 pour les frais de dossier, montant unique à payer au moment de la demande d'autorisation.

Lors des 146 heures de contrôles de stationnement, 363 amendes d'ordre ont été délivrées



12. CULTURE – RELATIONS SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS LOCALES

12.1 Culture

- Pro Veytaux

Depuis 1955, Pro Veytaux est une Association qui a pour but l'animation du village de Veytaux. Elle s'intéresse en outre aux activités sociales et culturelles s'exerçant à Veytaux pour la promotion, le soutien, l'encouragement ou l'organisation de manifestations, d'expositions, de conférences, de concerts, etc. Elle n'a pas de but lucratif, mais récréatif.



L'Association a été très active lors des manifestations suivantes :

La Chandeleur - Le Marché aux Fleurs - Le Mini Beer Festival - Le Match aux cartes - La Brisolée et la Nuit de la Raisinée - Le Noël des Aînés - La Veillée de Noël.

A relever que les gains récoltés en cours d'année, avec l'organisation de manifestations diverses, permettent de financer le Noël des Aînés.

- **FCC (Fondation du Château de Chillon)**

Pour la troisième fois consécutive, le Château de Chillon a accueilli plus de 400'000 visiteurs, l'exercice 2019 se bouclant par un total de 431'946 entrées, soit une hausse de 7% par rapport à 2018. Jamais dans l'histoire du château une telle fréquentation n'avait été atteinte. Ce bilan est le fruit d'une stratégie d'accueil sans cesse améliorée grâce à une gestion rigoureuse de la Fondation, du Conseil et de sa Direction. Pour rappel, la vie culturelle du château, appartenant, tour à tour, à la famille de Savoie, aux baillis bernois et aux Vaudois, y palpite et contribue à faire connaître l'histoire helvétique à l'échelle mondiale. Le Château de Chillon est le monument historique le plus visité de Suisse.



En termes d'affluence par provenance, les résultats restent stables. Les Suisses demeurent les plus grands amoureux de la forteresse lémanique et représentent 22% des visiteurs. Sur la deuxième marche se placent les Chinois-e-s (15%), proches des Américain-e-s (12%). La France prend la quatrième place (6.5%) et la Corée du Sud clôt ce top 5 (4%). Aussi, une nette progression des marchés d'Amérique du Nord et d'Europe dont la France, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni est indéniable. À noter que depuis 2019, la FCC propose aux visiteurs des nouvelles notices explicatives en arabe, hébreu et thaï. Distribuées à la caisse, elles viennent compléter la collection de 17 langues au total (les plus demandées). Comme nouveauté 2019, un audioguide en coréen agrmente également l'offre de la FCC, application disponible ainsi en 9 langues. Les visites guidées en 2019 se montent à 3'257 contre 2'688 en 2018 soit une augmentation de plus de 21%. La plus prisée reste la visite guidée suivie d'une dégustation des vins du Château de Chillon à l'espace *Verrée vaudoise*.

Parmi la quarantaine de manifestations organisées annuellement, *Noël au Château de Chillon* a été l'apothéose de l'année 2019 en rassemblant 20% de plus de visiteurs qu'en 2018.

Lors de la *Fête des Vignerons*, Edouard Bertholet, vigneron tâcheron du Château de Chillon, a été primé d'une médaille de bronze le 18 juillet 2019. M. Ed. Bertholet pourvoit à la vinification du Clos de Chillon en barrique dans les souterrains du Château, son bénéfice servant à la restauration de la forteresse.

Depuis 2 ans, la Fondation est une entreprise formatrice et ouvre nouvellement une place d'apprentissage en 2020. L'équipe du Château de Chillon™ compte 75 collaborateurs et collaboratrices en haute saison et correspond à 35 équivalents de postes à plein temps. À remarquer que la plus grande partie de ses recettes est générée via ses activités propres (plus de 90% dont 65% provenant des entrées) et ne reçoit que 5% de subventions pour les travaux de restauration et d'entretien du château.

- **FET (Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique)**

Pour rappel, la FET a pour but d'assurer par tous les moyens dont elle dispose le développement et le perfectionnement de l'équipement touristique de la station de Montreux, qui comprend les Communes de Montreux et de Veytaux et de créer, de reprendre ou de gérer tous établissements ou installations touristiques dont le caractère touristique est prépondérant.



Durant l'année 2019, le Conseil s'est réuni à quatre reprises. Lors de chaque séance, l'ordre du jour comprenait, entre autres, le suivi des dossiers et projets en cours et la présentation des demandes de soutien financier pour validation.

Le Conseil a également décidé d'ouvrir sa composition à des représentants des milieux touristiques, hôteliers et économiques et a apporté les modifications nécessaires à ses statuts. Adoptés également par les Municipalités de Montreux et Veytaux, les statuts ont été validés par l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale et inscrits au Registre du commerce le 29 avril 2019. Dès lors, depuis le 1^{er} novembre dernier, le Comité est composé de trois représentants de la Municipalité de Montreux, un de la Municipalité de Veytaux, un de la Société des hôteliers Montreux-Vevey Riviera, un de Montreux-Vevey Tourisme et bientôt, un des écoles et cliniques privées.

Les prêts accordés par la FET sont au nombre de cinq et concernent les acteurs touristiques suivants :

- Le restaurant d'alpage Le Manoïre ;
- Cinérive, le cinéma Hollywood ;
- Le Montreux Comedy Festival ;
- Le Tennis Club de Montreux ;
- La fromagerie de Jaman.

Projets soutenus en 2019

La FET a participé à l'acquisition de deux œuvres ; l'une intitulée « Les Amoureux » qui offre des possibilités de mise en scène sur les quais et répond aux objectifs du projet touristique « Enjoy Montreux » et l'autre une statue du gymnaste chinois, triple champion olympique Li Ning, installée sur les quais de Montreux et promue par Montreux-Vevey Tourisme auprès des touristes chinois et des amateurs de compétitions sportives de haut niveau.

Propriétaire de la parcelle, la Fondation a également accordé un soutien financier, par l'octroi d'un prêt sans intérêt au Montreux Tennis Club, concernant le financement des travaux de rénovation des terrains de tennis qui pourront être exploités davantage à l'avenir grâce au nouveau revêtement.

- **La Fête des Vignerons**

Annoncée par la Confrérie des Vignerons en 2010, la Fête des Vignerons 2019 s'est déroulée du 18 juillet au 11 août dans l'arène construite pour l'occasion sur la Grande-Place de Vevey.

Fête des 20
Vignerons 19

Ouverte le 18 juillet avec la Première du spectacle, elle a couronné Roi M. Jean-Daniel Berthet d'Epesses et remis une médaille d'or pour la première fois à une vigneronne, Mme Corinne Buttet de Chardonne. Le spectacle conçu et mis en scène par M. Daniele Finzi Pasca a rencontré un succès fantastique. Sa réussite artistique, sa pertinence contemporaine, son message poétique et social centré sur le lien entre l'homme et la nature, sa féerie enfantine et ludique, sa puissance émotionnelle et ses prouesses technologiques ont été saluées autant par les médias suisses que les journalistes accourus en grand nombre du monde entier. En 25 jours de festivités, plus d'un million de visiteurs se sont rendus à Vevey. 20 représentations officielles ont attiré quelque 375'000 spectateurs, faisant de la Fête des Vignerons 2019 l'édition la plus fréquentée sur les 12 éditions de la Fête depuis 1797. La Ville en Fête a également transformé Vevey en formidable festival culturel populaire à ciel ouvert. Elle a largement atteint ses objectifs en termes d'animation, de convivialité et de transmission de l'esprit de la Fête des Vignerons.



La journée régionale du district Riviera – Pays-d'Enhaut le 8 août, intitulée « Un Jour au Paradis » a mis en exergue les liens qui unissent entre elles les treize Communes de deux régions, celle de la Riviera et celle du Pays-d'Enhaut, rassemblées dans un même district. Les animations et le parcours de dégustation ont ainsi offert une véritable redécouverte de la région.

Le canapé forestier sur la place de l'Hôtel de Ville de Vevey, réalisé par l'équipe des bûcherons de Veytaux-Villeneuve et le service de la voirie de Veytaux, a été unanimement apprécié. Un grand merci est adressé aux concepteurs. La Municipalité remercie également les 13 acteurs-figurants veytausiens pour leur participation au succès de cette magnifique Fête des Vignerons. Sa reconnaissance va aussi à son banneret, M. Sébastien Siegler, pour avoir fièrement porté les couleurs de Veytaux à cette occasion.

- **FAS (Fondation des Arts et Spectacles de Vevey)**

La Fondation a pour but la gérance et l'administration artistique des salles de spectacles, propriété de la Commune de Vevey, dont la gestion lui a été attribuée. Cette Fondation, dont la Présidence est assumée par notre Syndique, Mme Ch. Chevalley, a fêté en 2019 son 150^{ème} anniversaire. Il est à relever que ses membres ainsi que la Direction ont bien anticipé la gestion des abonnements qui n'a connu aucune baisse, malgré la Fête des Vignerons.

Parmi les dites salles se trouve le Théâtre Le Reflet qui, avec ses 700 places, est l'un des plus grands théâtres d'accueil de l'arc lémanique. En 2019, il a obtenu le label culture inclusive et s'engage durablement sur la voie de l'inclusion et de la participation à la vie culturelle des personnes avec et sans handicap. De plus, le Théâtre Le Reflet développe ses projets afin de s'affirmer comme le pôle phare des arts de la scène de la Riviera. Il participe au positionnement culturel fort de la Ville de Vevey dans ses différentes collaborations avec les acteurs culturels régionaux et dans l'accueil de spectacles de qualité, de renommée nationale et internationale.

- **Maison Visinand – TMR (Théâtre Montreux Riviera)**

Située dans la vieille ville de Montreux, la Maison Visinand, centre culturel de Montreux et Veytaux, se veut un espace pluriculturel, un lieu de découvertes, de créations, de rencontres et de partages qui a fêté, en 2018, ses 50 ans d'existence. Il est à relever encore que la Maison Visinand est l'une des plus belles maisons de Montreux qui est classée « Monument historique ». M. Eugène Rambert y naquit en 1830.

L'Association, constituée de bénévoles, a pour mission de promouvoir, soutenir et développer la culture pour le plus grand nombre, au travers d'expositions, de conférences, d'ateliers et de cours.

De plus, après y avoir travaillé pendant quelques mois, ses membres ont entériné le regroupement administratif ainsi que celui des activités culturelles avec le Théâtre Montreux Riviera. De même, la présidence des 2 entités est assumée par la même personne.

Le Théâtre Montreux Riviera est un théâtre de création, par opposition aux théâtres d'accueil qui achètent leurs spectacles « clés en main ».

Cela signifie que non seulement les spectacles sont répétés et préparés à Montreux, mais que toutes les constructions de décors ou d'accessoires sont également réalisées sur place par une équipe de trois régisseurs, travaillant le cas échéant en collaboration avec les metteurs en scène ou décorateurs du spectacle.

Les ateliers du théâtre comprennent une menuiserie, une halle de stockage des décors, et un atelier de montage d'une surface identique à celle de la scène du Théâtre Montreux Riviera, permettant à un décor d'être déjà monté et préparé, tandis que le spectacle précédent est encore en représentations, ainsi qu'un atelier-dépôt de costumes.



12.2 Relations sociétés et associations locales

- FCR (Fonds culturel Riviera)

Le FCR a soutenu en 2019, outre l'agenda culturel régional, les 19 institutions suivantes qui sont les mêmes que celles soutenues en 2018 : Association Clara Haskil, Association La Lanterne magique Vevey/Montreux, Association Live in Vevey, Association des Musées de la Riviera vaudoise, Association NED (Nouvel Espace Dancers), Association Nox Orae, Association Oriental Vevey/Théâtre de l'Oriental, Association Semaine internationale de piano, Association du Théâtre de poche de La Grenette, Association du Théâtre Les Trois-Quarts, Association Tous Artistes Confondus/Rocking Chair (RKC), Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey), Fondation Festival du rire de Montreux/Montreux Comedy Festival, Montreux Jazz Artists Foundation, Fondation Montreux Choral Festival, Fondation pour l'art dramatique/TMR (Théâtre Montreux-Riviera), Fondation de la Saison Culturelle de Montreux, Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey, Fondation Vevey ville d'images/Festival Images.

En 2019, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été adressées au FCR (cf liste des demandes de soutien ponctuel annexée au rapport). Le FCR ne disposant d'aucune marge de manœuvre financière (cf chapitre « comptes 2019 »), le Conseil d'administration (CA) a décidé de n'octroyer aucune aide à la création / soutien ponctuel en 2019. Une annonce y relative a été introduite sur le site internet du SAI.

Lors de sa séance de décembre, le CA a toutefois admis le principe d'une aide à la Compagnie Les Exilés pour sa création « Les trois Mousquetaires » - Festival de la Tour Vagabonde 2020, sous réserve du résultat des comptes 2019 du Fonds.

Depuis le début de la nouvelle législature, la question de la « péréquation » et des charges de « ville-centre » a été régulièrement abordée dans le cadre du CA du FCR. Le CA a donc chargé le SAI d'établir une comparaison des charges de culture des Communes de la Riviera sur la base des comptes communaux. Cela a impliqué un important travail de récolte des données et d'analyse, afin de déterminer quels types de charges sélectionner, dans l'optique d'une base similaire pour chaque Commune.

Une première analyse a été présentée au CA en juin 2019, qui a validé la démarche et souhaité la consolider à fin 2019, suite aux quelques remarques transmises.

A terme, l'objectif du CA est d'utiliser ces données comme « outil de monitoring » sur l'évolution des charges de culture et d'informer / communiquer plus largement les résultats de l'analyse d'ici à la fin de la législature.

Pour rappel, dès sa création et jusqu'en 2017, la contribution des Communes a été fixée chaque année à CHF 48.00 / habitant. En 2018, pour répondre à la volonté de plusieurs membres du CA et de leurs Municipalités respectives de contenir l'enveloppe budgétaire dédiée au Fonds, le CA a décidé de diminuer la contribution des Communes à CHF 46.50 / habitant et de recentrer le FCR sur son but premier, soit de soutenir les institutions culturelles de portée régionale, ainsi que l'édition de l'Agenda Riviera. En 2019, et pour ces mêmes raisons, la contribution des Communes a été maintenue à CHF 46.50.

Par ailleurs, le FCR a dû faire face, de manière inattendue et pour la première fois depuis sa création, à une diminution de la population résidente de la Riviera à fin 2018.

Le rapport d'activités 2019 du FCR est joint au présent rapport (annexe No 2).

- Sports – SID

Hormis les activités courantes des différentes sociétés sportives, il est à noter que le Syndicat d'Initiative pour le Développement des sports d'hiver dans la Région des Rochers-de-Naye (SID) procède chaque année au nettoyage des pistes et au damage de ces dernières pendant la saison hivernale. D'autre part, le SID participe activement à l'activité du sport hivernal et au projet



d'amélioration des infrastructures sur les deux Communes (Veytaux et Montreux), en adhérant notamment au concept « Magic Pass » depuis 2018.

En 2019, 11 personnes de notre Commune ont bénéficié de ce concept.

- **Opération « Un drapeau des Jeux Olympiques de la Jeunesse dans chaque Commune » JOJ2020**

Ce sont deux étudiantes de Veytaux qui se sont rendues, en date du 19 septembre, au Stade Pierre de Coubertin à Lausanne pour prendre possession du drapeau des Jeux Olympiques de la Jeunesse afin de le hisser dans notre Commune



A cette occasion, la Municipalité a décidé d'organiser, en date du 28 septembre, une cérémonie de hissement du drapeau pour toute la population, en collaboration avec les sociétés locales et le soutien de l'Association Pro Veytaux.

Nous tenons à remercier tous les participants qui ont contribué à ce que ce moment festif se déroule sous les meilleurs auspices.

13. ECONOMIE

Promove (Association pour la promotion économique de la Riviera)

(Tiré du rapport de gestion de Promove)

Promove est l'organisme officiel dédié au développement économique de la région Riviera-Lavaux. Financé par les 13 Communes de son territoire ainsi que par 300 entreprises membres, l'association offre des services et des conseils directs et neutres aux entreprises suisses et étrangères ainsi qu'aux autorités locales. L'appui et le soutien apportés visent à contribuer au maintien et à la création d'emplois de proximité, en facilitant l'implantation, le développement et la pérennité d'entreprises dans la région.

- *Promotion économique exogène : prospecter, renseigner et accompagner les entreprises suisses et internationales envisageant une implantation dans la région.*

Promove poursuit sa collaboration avec les Chambres de Commerce internationales, notamment les CCI France-Suisse et Allemagne-Suisse, interlocuteurs privilégiés pour leur marché respectif. Ceci se traduit par la participation à plusieurs événements ciblant tant les grandes entreprises et investisseurs potentiels que les PME et start-up (MIPIM, Forum sur l'Implantation en Suisse, Swiss Innovation Forum, etc.).

En parallèle de ces actions récurrentes, un accent particulier a été mis sur le marché italien en 2019 avec la co-organisation d'un événement à Montreux sur la thématique de l'import/export et du développement d'affaires à l'étranger avec la CCI Italie-Suisse. Notre partenaire S-GE (Switzerland Global Enterprise, ex-OSEC) est intervenu sur l'attrait de la marque suisse et les caractéristiques du marché tandis que trois entreprises ont apporté leurs témoignages.

- *Soutien à la réalisation de projets économiques : renseigner et accompagner les porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises, de manifestations ou d'infrastructures à valeur ajoutée (y compris à titre de référent LADE (loi sur l'appui au développement économique régional)).*

En 2019, Promove a répondu aux demandes de 90 porteurs de projets dans le cadre de son « Guichet entreprise ». Les sollicitations émanent tant de sociétés déjà installées dans la région que d'entreprises envisageant une implantation ou de personnes projetant une création d'entreprise.



Deux cycles d'ateliers de formation à destination des futurs entrepreneurs de la région ont par ailleurs été mis en place cette année, en partenariat avec Genilem et l'espace de coworking TheWorkHub.

Concernant les subventions liées à la LADE, pour lesquelles Promove agit en tant que référent régional, 3 projets ont été soutenus, à hauteur de CHF 170'500.00. A ce montant viennent s'ajouter les subventions directes aux entreprises, dans le cadre du programme cantonal de soutien (innovation, commercialisation, investissement et formation): CHF 271'496.00 pour 15 entreprises de la région. Le total des subventions LADE à fonds perdu en faveur du tissu économique Riviera-Lavaux en 2019 s'élève donc à CHF 441'996.00.

Ces chiffres sont encore à compléter par le soutien accordé en faveur du projet de rénovation du Centre de Congrès de Montreux (2m2c): 1,7 mio d'aide à fonds perdu et 13,3 mio de prêt sans intérêt, soit le plus important soutien LADE lié au volet « Economie Régionale » depuis l'entrée en vigueur de la loi. Ce projet reste toutefois malheureusement en suspens, suite au vote populaire négatif du 9 février 2019.

- *Valorisation des atouts régionaux : agir comme interface entre secteur privé et service public et représenter le tissu économique dans les dossiers de politique régionale. Promouvoir des conditions-cadre propices à la création de valeur et d'emplois.*

Tout au long de l'année, Promove a rencontré pas moins de 50 entreprises de la région afin d'identifier et de relayer leurs enjeux majeurs auprès des autorités. La problématique de la disponibilité foncière est depuis plusieurs années le thème récurrent. Dans ce cadre, le Portail de l'immobilier d'entreprise, développé en partenariat avec les professionnels de la branche, et l'optimisation de son référencement ont apporté un coup de pouce aux entreprises en recherche d'espaces.

Dans le domaine de l'amélioration des conditions-cadres, le soutien à la formation professionnelle via le programme de cours d'appuis pour apprentis *AppApp* se poursuit grâce au soutien des Communes de la Riviera et de 4 entreprises sponsors : Merck, Nestlé, Holdigaz et Caisse d'Epargne Riviera. Le bilan 2018/2019 est positif avec le soutien de 54 apprentis et un taux de réussite de 87% au CFC.

Les événements de réseautage organisés et co-organisés en 2019 ont une nouvelle fois connu un large succès, réunissant chaque fois environ 200 personnes. Ces plateformes d'échanges et de rencontres visent à stimuler le « réflexe de proximité » dans les affaires. Ce sont des rendez-vous incontournables pour les acteurs de l'économie régionale.

En 2019, Promove s'est jointe aux associations locales de commerçants afin de proposer une séance d'information et d'échanges liée à la problématique croissante du commerce de proximité. Lors de cet événement thématique, plusieurs exemples d'outils et d'initiatives ont ainsi été présentés. L'objectif n'était pas d'exposer la solution à mettre en place, mais bien de démontrer que plusieurs moyens existent avec différents impacts : restaurer du passage dans les commerces et les rues commerçantes, communiquer plus simplement...

- *Dossiers stratégiques :*

Le projet de développement de Merck à Corsier-sur-Vevey a franchi deux étapes importantes en 2019 : la validation du plan d'affectation puis l'octroi du permis de construire. Cette réussite est le fruit d'une collaboration exemplaire entre tous les acteurs concernés. Sous le pilotage des autorités de la Commune, avec le concours du Bureau Technique Intercommunal, ce sont en effet tant les services cantonaux du territoire (SDT) et de l'économie (SPEI), que la promotion économique et les mandataires qui ont œuvré de concert pour répondre à la demande de la multinationale.

Celle-ci avait émis le souhait, dès 2016, de développer ses activités de production biotechnologiques et de R&D proche de son site actuel, mais en prévoyant des alternatives en Europe. Suite à la visite de différents terrains de notre région, la direction de Merck avait rapidement confirmé son intérêt pour les parcelles adjacentes à l'usine actuelle.



Deux dossiers de financement LADE ont ainsi été traités par Promove, permettant l'octroi de CHF 258'000.00 de financement cantonal afin de faciliter l'établissement du Plan d'Affectation et les démarches auprès des propriétaires fonciers. Ces actions ont abouti à la finalisation du projet en 2019 : Merck réalisera 270 mio de francs d'investissements pour le développement de son nouveau centre Biotech et près de 250 emplois seront créés dans la région.

Le dossier du plateau de La Veyre-Derrey a continué à mobiliser fortement la promotion économique régionale en 2019. Ce travail soutenu, au côté des partenaires du CoPil (Commune de St-Légier, SDT, SPEI), a permis la finalisation d'un projet de Plan d'Affectation (PA) et de Règlement de zone, tous deux ont été soumis à examen préalable du Canton durant l'automne, un retour étant attendu pour l'hiver 2020 avec potentiellement quelques ajustements finaux.

En parallèle, une expertise immobilière a été mandatée afin de proposer une répartition équitable des futures parcelles et frais d'équipements entre les propriétaires fonciers actuels et la Commune. Ces éléments ont permis d'avancer significativement dans le projet de convention foncière et financière qui doit couvrir l'ensemble de ces enjeux. La prochaine étape sera la validation formelle de ce document par les propriétaires, au premier rang desquels la Commune de Vevey, précisément son conseil communal. La mise à l'enquête publique suivra.

En 2019, Promove a été impliqué sur le dossier relatif aux **enjeux économiques de la rénovation du 2m2c** à titre de référent LADE au niveau régional, ayant été chargée dès le printemps 2018 de préparer, présenter puis défendre la demande de soutien cantonal à hauteur de 15 mio. Après des négociations impliquant toutes les entités concernées (Conseil d'Etat, Municipalité de Montreux, CCM SA et Promove), la subvention a été octroyée par le Canton en janvier.

Dans le cadre de la votation populaire, Promove a participé à l'événement *Avenir 2m2c* afin d'apporter une information factuelle quant à la chaîne de valeur complète dont le Centre de Congrès est le maillon clé. Enfin, suite au vote négatif de la population, Promove a réalisé une étude de l'impact économique de l'hôtellerie montreuusienne afin d'illustrer l'importance du dossier et l'urgence de trouver une solution au blocage.

- Actions ciblées

En 2019, Promove a de nouveau proposé des rendez-vous en réponse à des besoins spécifiques chez les professionnels de la région. Ainsi, après une introduction au management durable plébiscitée lors du Petit Déjeuner de l'Economie de printemps, un événement sur les entreprises durables et les modèles existants a été mis en place en collaboration avec la Ville de Vevey, la Commune de Montreux et la Chambre ESS Après-VD.

La présentation des résultats de l'enquête conjoncturelle, en partenariat avec la CCVI, est désormais un rendez-vous incontournable. Cette année, 117 entreprises ont répondu au sondage.

Enfin, la traditionnelle rencontre avec les partenaires de l'association a eu lieu dans le cadre du Lunch de Printemps organisé par Montreux-Vevey Tourisme.

- Vie de l'Association

24 nouvelles entreprises ont rejoint Promove au cours de l'année passée. L'association compte 331 membres et partenaires au 31.12.2019.

L'association a conclu une convention avec Lavaux Patrimoine Mondial (LPM) afin de valoriser le réseau de LPM au sein de ce territoire viticole et de développer une collaboration sur les thématiques économiques spécifiques de Lavaux. Un colloque sur le tourisme dans les paysages protégés a notamment été proposé aux différents acteurs de l'oénotourisme par LPM en octobre.



Les entreprises de Veytaux en 2019

	Inscriptions		Radiations			Etat au 31.12
	Création	Arrivée	Départ	Cessation d'activité	Faillite	
Individuelle	3	1	0	3	1	14
S.A.	1	1	1	0	0	10
S.A.R.L.	0	0	0	0	0	19
S.N.C.	0	0	0	0	0	2
Autres	1	0	0	0	0	4
Sous total	5	2	1	3	1	49
Total Veytaux	7		5			

Sources : FOSC et RC (statistique établie par Promove sur la base du relevé quotidien des mouvements. Des écarts peuvent apparaître en raison de traitements différés ou corrections)

Solde Commune	+2
Solde région	+109

14. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le rapport de gestion 2019 de la Municipalité du 6 avril 2020 (préavis No 04/2020) ;

ouï le rapport de la commission de gestion et des finances,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2019 ;
2. d'approuver le rapport de gestion pour l'exercice 2019, tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité le 6 avril 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
La Syndique : 
C. Chevalley
La Secrétaire : 
B. Menétrey



Annexes

No 1 – Rapport d'activités 2019 de la CIEHL du 24 mars 2020

No 2 – Rapport d'activités 2019 du Fonds culturel Riviera de 13 mars 2020



LISTE DES ABREVIATIONS

AAS	Agences d'Assurances Sociales
AdCV	Association des Communes Vaudoises
APEMS	Accueil Pour Enfants en Milieu Scolaire
ARAS Riviera	Association régionale d'action sociale Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
AVASAD	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile
BE	Bureau exécutif
CAMAC	Centrale des autorisations en matière de construction
CCSPA	Centre de collecte des sous-produits animaux
CET	Conseil d'établissements Montreux-Veytaux
CIEHL	Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman
CIP	Caisse Intercommunale de Pensions
CoDir	Comité de Direction
CoPil	Comité de pilotage
CORAT	Riviera Commission consultative Régionale pour l'Aménagement du Territoire
CSD	Conférence des Syndics du district
CSR	Centre social régional
DDP	Droit distinct et permanent
DFJC	Département de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture
DGE	Direction générale de l'environnement
EIAP	Etablissement Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire
EPT	Equivalent plein temps
FACEME	Fondation Accueil Collectif de la petite Enfance de Montreux et Environs
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants
FAS	Fondation des Arts & Spectacles
FCR	Fonds culturel Riviera
FET	Fondation de la Ville de Montreux pour l'Equipement Touristique
GED	Gestion électronique des documents
HRC	Hôpital Riviera-Chablais
IDHEAP	Institut Des Hautes Etudes en Administration Publique
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LASV	Loi sur l'Action Sociale Vaudoise
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LC	Loi sur les Communes
LEDP	Loi sur l'exercice des droits politiques
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LN	Loi sur la nationalité suisse
OAT	Ordonnance sur l'aménagement du territoire
OESPA	Ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux
OFROU	Office fédéral des routes
ORPCi	Office régional de la protection civile
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère Pays-d'Enhaut
RAAS	Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales
RCB	Registre cantonal des bâtiments
REME	Réseau Enfance Montreux & Environs
RIE III	Réforme de l'imposition des entreprises
RH	Ressources Humaines
RI	Revenu d'insertion
RLEDP	Règlement d'application sur la loi sur l'exercice des droits politiques
PCi	Protection civile
Promove	Association pour la promotion économique de la Riviera
SAI	Service des Affaires Intercommunales de la Riviera
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SID	Syndicat Initiative pour le Développement des sports d'hiver
SIGE	Service Intercommunal de Gestion
SPJ	Service de protection de la jeunesse
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
TMR	Théâtre Montreux-Riviera
UCV	Union des Communes Vaudoises



CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

HISTORIQUE, MISSIONS ET FONCTIONNEMENT

La CIEHL a été créée en 1986 par les dix communes de la Riviera (ancien district de Vevey), sous la forme d'une entente intercommunale. Elle avait pour but de constituer un fonds commun destiné à faciliter la réalisation d'installations et d'équipements d'intérêt public régional. La modification de la loi sur les communes en 1996 a permis ensuite aux communes d'étendre l'application de la CIEHL au financement de tout objet reconnu d'intérêt public régional par les conseils communaux.

Conseil administratif

La CIEHL est gérée par un Conseil administratif (CA) désigné par les municipalités. En pratique, celui-ci est composé des dix syndics des communes qui en assurent la présidence à tour de rôle durant une année. En 2019, la composition du conseil était la suivante :

COMMUNES	DÉLÉGUÉS
Blonay	Dominique Martin
Chardonne	Fabrice Neyroud
Corseaux	Antoine Lambert
Corsier	Franz Brun
Jongny	Claude Cherbuin
Montreux	Laurent Wehrli
St-Légier - La Chiésaz	Alain Bovay
La Tour-de-Peilz	Alain Grangier
Vevey	Elina Leimgruber
Veytaux	Christine Chevalley

Présidence et vice-présidence

Basées sur l'année législative, elles ont été assurées comme suit :

- Jusqu'au 30 juin 2019 :

Présidence : M. Alain Grangier, syndic de La Tour-de-Peilz,
Vice-présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey.

- Dès le 1^{er} juillet 2019 :

Présidence : Mme Elina Leimgruber, syndique de Vevey,
Vice-présidence : Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux.

Commission intercommunale de gestion

Autre organe de la CIEHL, la commission intercommunale de gestion est désignée par les conseils communaux (CC) parmi leurs membres. Chargée du contrôle de la gestion de la CIEHL, cette commission se réunit usuellement deux fois par année, au printemps pour les comptes et en automne pour le budget.

Présidence et rapport

Basées sur l'année législative, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Jusqu'au 30 juin 2019 :
Présidence : Mme Nathalie Dubuis, conseillère communale à La Tour-de-Peilz,
Rapport : M. Dominique Vaucoret, conseiller communal à La Tour-de-Peilz.
- Dès le 1^{er} juillet 2019 :
Présidence : M. Antoine Stübi, conseiller communal à Vevey,
Rapport : Mme Sarah Dohr, conseillère communale à Vevey.

ACTIVITÉS 2019

Le CA s'est réuni à six reprises au cours de l'année écoulée. Il a validé les comptes et le rapport d'activités 2018 lors de la séance de mars, et a examiné le budget 2020 lors de celle d'août 2019. Les principaux dossiers traités par le CA de la CIEHL en 2019 sont présentés ci-après.

Renouvellement du Téléski de la Châ sur le domaine des Pléiades

Lors de sa séance du 30 janvier 2019, le CA de la CIEHL a admis formellement l'intérêt public régional du projet de renouvellement du téléski de La Châ, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL.

Conformément à la convention, les dix municipalités ont été consultées fin février 2019, sur la base d'une note du SAI présentant les principaux éléments du projet, accompagnée du préavis municipal de St-Légier - La Chiésaz et de son annexe. C'est à l'unanimité que les dix municipalités ont reconnu l'intérêt public régional du projet et le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 300'000.-.

Le SAI a rédigé le préavis régional y relatif, qui a été validé par le CA de la CIEHL lors de sa séance de mai 2019, puis par les dix municipalités ; il a été déposé devant les dix CC de la Riviera dans le courant de l'été. Une séance commune aux commissions ad hoc des dix CC a eu lieu le 3 septembre 2019, à St-Légier-La Chiésaz.

Ledit préavis a été accepté à l'unanimité par les dix CC fin 2019. Les deux tronçons du téléski de La Châ (TK1 / TK2) ont été réalisés et réceptionnés par l'organe de contrôle du Concordat Intercantonal sur les Téléphériques et les Téléskis (CITT) en décembre 2019. Le montant de la participation de la CIEHL sera versé en 2020.

2m2c - Projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement

Pour rappel, en mars 2018, le CA de la CIEHL a reconnu formellement l'intérêt public régional du projet cité en titre, ainsi que le principe d'une participation financière de la CIEHL. Les dix municipalités de la Riviera ont ensuite été consultées et ont également admis l'intérêt public régional du projet, ainsi qu'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios.

Cependant, suite au résultat de la votation populaire de février 2019 refusant le projet, des recours ont été déposés, contestant le déroulement des opérations de vote, et ont été examinés par la Préfecture qui a admis la recevabilité de certains d'entre eux. Sur cette base, le Conseil d'Etat a invalidé la votation. En dépit des recours déposés contre cette décision, celle-ci a été confirmée par le Tribunal Cantonal en août 2019.

Parallèlement à la procédure judiciaire, la Municipalité de Montreux a entamé très rapidement une démarche participative avec les partis politiques et les groupements d'opposants, dans l'optique de trouver ensemble les « dénominateurs communs » au projet de 2m2c. Sur la base de ce travail de concertation, la Municipalité prévoit de déposer un nouveau préavis devant le CC début 2020.

Un point de situation régulier a été fait dans le cadre du CA de la CIEHL durant l'année 2019. La procédure CIEHL est pour le moment suspendue, dans l'attente de la décision du CC de Montreux.

Collège Courbet - Projet de salle triple de gymnastique - Equipements d'accueil du public

La Municipalité de La Tour-de-Peilz a soumis au CA de la CIEHL une demande de soutien financier relative aux équipements d'accueil du public du projet de salle de gymnastique triple, au sein du futur collège Courbet. Celle-ci été examinée par le CA lors de sa séance d'octobre, puis de novembre 2019. Le CA a notamment relevé que des projets similaires sont en cours dans les Communes de Montreux (Montreux-Est) et de Vevey (Collège de Gilamont), qu'il convient de prendre également en considération.

Les avis étant partagés au sein du CA quant à l'intérêt public régional des équipements d'accueil des projets de salles triples susmentionnés, il a consulté les dix municipalités sur l'intérêt public régional en question et sur le principe d'une participation de la CIEHL à hauteur de Fr. 100'000.- pour chacun de ces projets, soit un montant total de Fr. 300'000.-. Plusieurs municipalités ayant refusé, la procédure a été clôturée à ce stade.

Mandats suite au projet d'agglomération (PA) Rivelac

Les informations concernant les mandats susmentionnés sont développées dans les rapports d'activités de la CORAT, chargée de leur suivi pour le secteur géographique de la Riviera. Le présent rapport se concentre par conséquent sur les dépenses engagées par la CIEHL en 2019, qui correspondent aux travaux menés à cette échelle.

S'agissant de l'échelle de l'agglomération Rivelac, il est rappelé que le mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac a pris fin au 31.12.2018 et que le décompte final dudit mandat a été présenté dans le rapport d'activités 2018 de la CIEHL. Les dépenses relatives à l'agglomération Rivelac ne sont dès lors plus financées par ce biais, mais par celui des budgets communaux. Une convention entre les deux Cantons (Vaud et Fribourg) et les 19 communes concernées a été signée fin 2019, qui établit principalement les modalités de travail.

Mandat d'appui et de coordination Riviera (CORAT)

Pour mémoire, les dix municipalités de la Riviera ont octroyé un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012, sur proposition de la CORAT. Le mandat a été reconduit depuis, afin que ledit bureau poursuive ses missions d'appui, de conseil et de coordination technique dans le suivi d'études de mobilité de portée régionale lancées sous l'égide de la CORAT, et ce en étroite collaboration avec le SAI. Dans ce cadre, le mandataire a notamment élaboré une méthode pour le dimensionnement des parkings d'échanges à réaliser à terme.

Pour ce mandat, le montant de Fr. 7'734.70 a été dépensé (montant budgété de Fr. 10'000.-).

Mandat d'étude sur les parkings d'échange (P+R)

Le mandat d'étude P+R a démarré fin 2018 et s'est poursuivi durant toute l'année 2019. L'étude a été suivie dans le cadre de la CORAT plénière et a fait l'objet de plusieurs séances de travail techniques. Le rapport de synthèse de l'étude a été transmis pour validation à la CORAT et aux municipalités en décembre 2019.

Pour ce mandat, le montant de Fr. 44'952.70 a été dépensé pour l'année 2019 (montant budgété de Fr. 65'000.-). Le décompte final TTC de l'étude s'élève à Fr. 87'989.05, auxquels il faut soustraire la participation de la DGMR (30% du coût total), soit le montant de Fr. 26'396.70. La participation totale de la CIEHL est par conséquent de Fr. 61'592.35.

Budget 2020

Compte tenu des débats toujours d'actualité autour des problématiques de péréquation et de la facture sociale qui préoccupent les communes, le CA a décidé de maintenir la contribution des communes à Fr. 5.- / habitant dans le cadre du budget 2020.

En dehors des charges usuelles de gestion du fonds, l'essentiel des charges correspond à la participation de la CIEHL au remplacement du télésiège de la Châ. Au surplus, un montant a été porté au budget 2020 pour les mandats menés dans le cadre de la CORAT, qui s'inscriraient à la suite du projet d'agglomération Rivelac.

Examen des comptes 2018 / budget 2020 par la Commission de gestion

La Commission intercommunale de gestion s'est réunie à deux reprises, le 6 mai 2019 pour l'examen des comptes 2018 et le 5 novembre 2019 pour l'examen du budget 2020. Sur la base des rapports établis par dite commission, les comptes et le budget susmentionnés ont été adoptés par les dix Conseils communaux des communes de la Riviera.

Les séances de la commission ont également permis de faire un point d'information sur les différents projets en cours, tels que le 2m2c, le téléski de La Châ et l'étude P+R. Certains commissaires se sont également intéressés à l'agglomération Rivelac, dont le financement est assuré indépendamment de la CIEHL depuis fin 2018. Au surplus, les modalités de fonctionnement de la CIEHL ont également été rappelées.

Enfin, selon le règlement sur la comptabilité des communes, les ententes intercommunales sont soumises au contrôle de l'Etat, au même titre que les associations de communes. De ce fait, les comptes 2018 et le budget 2020 ont été communiqués à la préfecture sur formules officielles.

COMPTES 2019

Les contributions des dix communes de la Riviera, calculées à raison de Fr. 5.- par habitant, selon la population au 31 décembre 2018, s'élèvent à Fr. 400'850.-. Ce montant correspond au total des produits, en l'absence d'intérêts en 2019.

S'agissant des dépenses 2019, et comme précisé au chapitre relatif aux mandats qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac, elles ont été de Fr. 52'687.40 au total.

A cela s'ajoutent les frais de secrétariat et de gestion facturés par le Service des affaires intercommunales de Fr. 10'000.-, les frais de contrôle des comptes par la fiduciaire de Fr. 538.50, ainsi que les frais bancaires pour un montant de Fr. 61.20.-.

Le montant total des charges s'élevant à Fr. 63'287.10, le résultat net de l'exercice 2019 est de Fr. 337'562.90. En conséquence, le capital disponible est de Fr. 2'915'286.60 au 31 décembre 2019.

Annexes : Comptes 2019 et préavis-type y relatif

Vevey, le 24 mars 2020 / SAI-LMS / nc



FONDS CULTUREL RIVIERA

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans préteriter les institutions déjà bénéficiaires du fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à Fr. 48.- par habitant.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 3 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après adoption par le Conseil d'État.

FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un délégué pour chacune des dix municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désignés par le CA,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis parmi les membres de chacun des dix conseils communaux de la Riviera.

Les membres du CA sont désignés par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

Pour la durée de la présente législature, le CA est présidé par M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide, sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut proposer l'octroi d'aides à la création et de soutiens ponctuels.

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

Pour la présente législature, le BE est composé de :

- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux, président du CA et du BE;
- M. Michel Agnant, conseiller municipal à Vevey;
- M. Bernard Degex, conseiller municipal à Blonay pour la 1^{ère} moitié de la législature;
- M. Thierry George, conseiller municipal à St-Légier-La Chiésaz pour la 2^{nde} moitié de législature.

Quant à la commission intercommunale de gestion, à l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner le budget de l'exercice à venir.

ACTIVITES 2019

Le BE, respectivement le CA, se sont réunis à quatre reprises en 2019 (une fois par trimestre). L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

Poursuite des réflexions globales

Depuis le début de la nouvelle législature, la question de la « péréquation » et des charges de « ville-centre » a été régulièrement abordée dans le cadre du Conseil administratif (CA) du Fonds culturel Riviera (FCR).

Le CA a donc chargé le SAI d'établir une comparaison des charges de culture des communes de la Riviera sur la base des comptes communaux. Cela a impliqué un important travail de récolte des données et d'analyse, afin de déterminer quels types de charges sélectionner, dans l'optique d'une base similaire pour chaque commune.

Une première analyse a été présentée au CA en juin 2019, qui a validé la démarche et souhaité la consolider à fin 2019, suite aux quelques remarques transmises.

A terme, l'objectif du CA est d'utiliser ces données comme « outil de monitoring » sur l'évolution des charges de culture et d'informer / communiquer plus largement les résultats de l'analyse d'ici à la fin de la législature.

Institutions bénéficiaires

Grâce au travail de fond entrepris dès 2017 par le SAI pour mettre à jour un portrait de la situation et de l'évolution de chacune des institutions intégrées, le CA a pu faire un « tour d'horizon » des institutions bénéficiaires et se faire une idée plus précise de leur fonctionnement et de leurs besoins. En 2019, la Saison culturelle et le Montreux Comedy Festival ont également été invités par le CA à venir présenter leurs activités et fonctionnement respectifs, l'une en juin et l'autre en septembre.

Il est rappelé que lors de sa création en 2002, le FCR soutenait 11 institutions, ainsi que l'agenda culturel régional. L'intégration de nouvelles institutions s'est faite de manière progressive depuis 2007, ceci sans augmenter le montant de la contribution des communes. Certaines institutions ont par ailleurs cessé leurs activités.

En 2019, outre l'agenda culturel régional, 19 institutions ont bénéficié d'un soutien régulier du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2019 »), dont 11 associations et 8 fondations. Il n'y a pas eu de nouvelle institution intégrée au fonds. Une demande d'intégration a toutefois été déposée par l'AVIFFF (Association Vevey International Funny Film Festival) durant l'été, mais qui a été refusée par le CA faute de moyens.

Agenda culturel régional

Comme depuis 2006, l'agenda régional est paru à 6 reprises en 2019. La saisie des manifestations culturelles continue à se faire par le biais du site internet www.agendariviera.ch géré par MVT et mis en ligne fin 2007.

Les partenaires qui contribuent à sa réalisation et à sa diffusion sont : Alain Robert Studio chargé du graphisme et de la mise en page; PCL Presses Centrales SA, chargé de l'impression; La Poste, chargée de la distribution. La coordination et le suivi financier sont assurés par le Service culturel de Vevey et le SAI.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. En 2019, les rentrées publicitaires ont été moins importantes que prévu, ce qui explique l'augmentation constatée par rapport au budget 2019.

Rappelons que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour a accepté de prendre en charge une partie des coûts de l'agenda via l'octroi d'une subvention pérenne de Fr. 12'000.- par année (Fr. 2'000.- par numéro).

Budget 2020

Pour rappel, dès sa création et jusqu'en 2017, la contribution des communes a été fixée chaque année à Fr. 48.- / habitant. En 2018, pour répondre à la volonté de plusieurs membres du CA et de leurs municipalités respectives de contenir l'enveloppe budgétaire dédiée au Fonds, le CA a décidé de diminuer la contribution des communes à Fr. 46.50 / habitant et de recentrer le FCR sur son but premier, soit de soutenir les institutions culturelles de portée régionale, ainsi que l'édition de l'Agenda Riviera. En 2019, et pour ces mêmes raisons, la contribution des communes a été maintenue à Fr. 46.50.

Par ailleurs, le Fonds culturel Riviera a dû faire face, de manière inattendue et pour la première fois depuis sa création, à une diminution de la population résidante de la Riviera à fin 2018.

Ceci a eu pour conséquence d'établir le budget 2020 sur une base de population sans majoration projetée, soit sur les chiffres au 31 décembre 2018, en tenant compte des seules charges nécessaires, soit le maintien des subsides aux institutions bénéficiaires et celles relatives à l'administration / gestion du Fonds.

Le montant des charges, sous déduction de la subvention annuelle de la Commission intercommunale de la taxe de séjour, a ensuite été réparti au prorata du nombre d'habitants de chaque commune au 31.12.2018, pour calculer le montant de la contribution 2020 des communes. Ainsi, le solde prévisible au 31 décembre 2020 est de Fr. 0.-.

Le budget 2020 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux fin 2019.

Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2019, 17 demandes d'aide à la création / soutien ponctuel ont été adressées au FCR (cf. liste des demandes de soutien ponctuel en annexe). Le FCR ne disposant d'aucune marge de manœuvre financière (cf. chapitre « comptes 2019 »), le CA a décidé de n'octroyer aucune aide à la création / soutien ponctuel en 2019. Une annonce y relative a été introduite sur le site internet du SAI suite à la séance du CA de mars.

Lors de sa séance de décembre, le CA a toutefois admis le principe d'une aide à la Compagnie Les Exilés pour sa création « Les trois Mousquetaires » - Festival de la Tour Vagabonde 2020, sous réserve du résultat des comptes 2019 du Fonds.

Commission intercommunale de gestion

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2018 et en octobre pour l'examen du budget 2020, en présence d'une délégation du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2019 :

Présidente : Mme Francine Jordan, conseillère communale à Veytaux;

Rapporteur : Mme Vanda Brauner Stern, conseillère communale à St-Légier - La Chiésaz.

- Séance d'octobre 2019 :

Président : M. Daniel Prêtre, conseiller communal à Chardonne;

Rapporteur : Mme Antoinette de Gautard-Rayroud, conseillère communale à La Tour-de-Peilz.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé à l'unanimité l'adoption des comptes 2018 et du budget 2020 aux conseils communaux de la Riviera.

Relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

Comptes 2019

Les recettes :

Comme déjà relevé plus haut, le CA s'est trouvé confronté à une baisse de plus de 1'000 habitants entre la projection correspondant au budget 2019 (habitants au 31.12.2017 majorés de 0.7 %) et le nombre d'habitants au 31.12.2018.

Les comptes 2019 ne pouvant pas être déficitaires, le CA a convenu de facturer la participation des communes sur la base du budget 2019 adopté par les dix conseils communaux, soit selon la population projetée et non réelle au 31.12.2018, ainsi que sur la base du montant nécessaire déterminé, une fois les autres recettes déduites : report du solde au 31.12.2018 (Fr. 9'096.45), provision pour le contrôle des comptes 2018 (Fr. 600.-), participation de la Commission intercommunale de la taxe de séjour aux coûts de l'agenda régional (Fr. 12'000.-), provision pour aide à la création / soutien ponctuel admis en 2018 à verser en 2019 (Fr. 8'000.-).

Ainsi, les contributions des communes se sont élevées à un peu plus de Fr. 3.76 millions et les recettes globales à un peu plus de Fr. 3.79 millions.

Les charges :

- Le total des subventions octroyées aux 19 institutions bénéficiaires et à l'agenda culturel régional s'est élevée à Fr. 3.7 millions, donc inférieur au budget en raison notamment de l'annulation du Montreux Choral festival. En effet, l'édition 2019 dudit festival n'a pas eu lieu et le montant de la subvention de Fr. 55'000.- ne lui a donc pas été versée. La fondation avait prévu de décaler sa manifestation à l'automne, principalement en raison de la Fête des vigneron. Elle a finalement renoncé à la manifestation de 2019 pour mieux préparer l'édition 2020.
- Le montant total des aides à la création / soutiens ponctuels versés en 2019 (traités et admis en 2018) s'élève à Fr. 8'000.-.
- Les prestations du SAI ont été maintenues à Fr. 35'000.- (forfait).
- Pour rappel, selon la nouvelle directive cantonale, les ententes intercommunales sont tenues de faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Le montant de Fr. 1'138.50 figurant dans les comptes correspond à la facture de la fiduciaire de Fr. 538.50 pour le contrôle des comptes 2018, ainsi qu'à une réserve de Fr. 600.- pour le contrôle des comptes 2019.
- Les provisions, d'un montant total de Fr. 50'982.- sont constituées d'une part, de Fr. 10'000.- à la Fondation Vevey Ville d'Images - Festival Images (augmentation exceptionnelle de la subvention) pour lui permettre l'acquisition de matériel scénographique ; d'autre part de Fr. 25'000.- d'aide à la création pour le spectacle programmé par la Cie Les Exilés dans le cadre du Festival de la Tour Vagabonde en 2020, ainsi que d'un solde pour subventions et aides à la création en 2020.

Enfin, rappelons que la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les dix communes. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports des commissions de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

- Annexes :
- Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2019
 - Liste des demandes d'aides à la création / soutiens ponctuels traitées en 2019
 - Comptes 2019



FONDS CULTUREL RIVIERA

LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2019

Agenda Riviera

- 1 Association Clara Haskil
- 2 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
- 3 Association Live in Vevey
- 4 Association des Musées de la Riviera vaudoise
- 5 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
- 6 Association Nox Orae
- 7 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
- 8 Association Semaine internationale de piano
- 9 Association du Théâtre de poche de La Grenette
- 10 Association du Théâtre Les Trois-Quarts
- 11 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
- 12 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
- 13 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival
- 14 Montreux Jazz Artists Foundation
- 15 Fondation Montreux Choral Festival
- 16 Fondation pour l'art dramatique - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
- 17 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
- 18 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
- 19 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI - FEVRIER 2019

LISTE DES DEMANDES D'AIDES À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2019

ACCEPTÉES

Comme indiqué dans le rapport d'activités, en raison de disponibilités financières limitées, le FCR a dû refuser presque toutes les demandes d'aides à la création / soutien ponctuel qui lui ont été soumises en 2019. Il est toutefois entré en matière sur le principe d'une aide à la :

- Compagnie Les Exilés - création « Les trois Mousquetaires » - Festival de la Tour vagabonde dont les représentations auront lieu en 2020, sous réserve de l'acceptation du budget 2020 du Fonds par les 10 conseils communaux de la Riviera, ainsi que du résultat des comptes 2019.

REFUSÉES

- Association Fynight - « Radioactive Party V »
- Chœur Donnaccord - création pour les 10 ans du chœur
- Association Gioia Cantar - concerts de musique baroque latino-américaine
- Association Les Proliféric's Associés - création « Rites
- Association Trois Petits points - 10^{ème} saison
- Association Focus - exposition collective entre artistes suisses et iraniens
- Association Reminox's Company Dance Concept - création « Métal X »
- Festival International des artistes de rue - édition 2019
- Compagnie d'un Temps - création « C'est passager »
- Association Quai'Son - résidence théâtrale
- Compagnie Anivas - projet « Dreamparty »
- Compagnie Dynamo - création « Satellites »
- Association Riviera Classic+ - festival 2020
- Association Multi-Scènes - théâtre multiculturel « Être femme ici et là-bas »
- Compagnie Les Exilés - Festival de La Tour - création « Les Trois Mousquetaires »
- Compagnie Prototype Status - création « Lumen »
- Compagnie Les ArTpenteurs - création « If ... une Odyssée verte »

En outre, un dossier a été transmis au FCR à titre informatif (pas de demande formelle), il s'agit de :

- Association Alamogordo - concours de courts-métrages « ShortCuts »

Vevey, le 13 mars 2020 / SAI - LMS/nc